

Pour une Renaissance de la Francophonie

Par Hervé Bourges

Rapport remis à Monsieur Alain JOYANDET,
Secrétaire d'Etat chargé
de la Coopération et de la Francophonie

juin 2008

Plan

Présentation	3
<u>I – Etat des lieux</u>	9
1. <u>La Francophonie : qu'est-ce que c'est ?</u>	9
2. <u>La Francophonie : qu'est-ce qu'elle fait ?</u>	12
3. <u>La Francophonie : une idée ringarde ?</u>	15
<u>II - Trois priorités et seize propositions</u>	21
<u>Priorité n° 1 : Rendre la francophonie plus visible</u>	21
1. Inscrire les noms de Léopold Sédar Senghor et d'Aimé Césaire au Panthéon	23
2. Créer un « visa francophone »	24
3. Organiser les « Etats Généraux » francophones sur les grands problèmes actuels	25
4. Concevoir un grand « Portail francophone » pour démultiplier les contenus numériques en français sur les réseaux	26
5. Réformer et relancer la chaîne TV5 Monde comme média identitaire de la francophonie	27
<u>Priorité n° 2 : Redonner une impulsion et une efficacité à la Francophonie</u>	29
6. Organiser une grande manifestation culturelle et médiatique annuelle	31
7. Fixer des objectifs communs sur les grands problèmes du XXIème siècle :	32
- Réchauffement climatique : <i>signer un Pacte francophone</i>	
- Energie : concevoir <i>une « alternative de développement »</i>	
- Crise alimentaire mondiale : <i>« Plan de solidarité contre la Faim »</i>	
8. Défendre les Droits de l'Homme et la Liberté de la Presse, au delà des grandes déclarations de principe	33
9. Rendre plus efficace la gestion de la prévention des conflits	34
10. Créer une <i>Fondation de la Francophonie</i>	35
<u>Priorité n° 3 : Reprendre l'offensive linguistique</u>	37
11. Créer une « Académie francophone »	39
12. Intégrer la Francophonie dans les programmes des écoles et des collèges	40
13. Favoriser les échanges et la mobilité dans les lycées et les universités	41
14. Démultiplier l'action de soutien à l'apprentissage du Français	42
15. Consolider le tissu médiatique francophone par la diffusion satellitaire	43
16. Renforcer l'usage du Français dans les institutions et les entreprises nationales et internationales	44
Conclusion	45
Francophonie – Repères	49

Présentation

Comme la France après la Seconde Guerre Mondiale, la Francophonie a connu ses "Trente Glorieuses", marquées par deux temps forts. Souvenons-nous. C'était au début des années 1960. Au sortir de la décolonisation, quatre hommes politiques, Léopold Sédar Senghor, Habib Bourguiba, Norodom Sihanouk et Hamani Diouri, décidèrent, chacun pour leur pays, de poser les premières fondations de la Francophonie. Pour eux, la langue de Molière bénéficiait d'une envergure internationale et constituait un atout essentiel grâce auquel leur pays allait pouvoir entrer de plain-pied dans la communauté internationale. Second temps fort à la fin de la Guerre Froide, lorsque certains pays d'Europe Centrale et Orientale, tout juste dégagés du régime communiste, trouvèrent dans la Francophonie une rampe d'accès à l'Union Européenne, un moyen de s'identifier à une langue, à un discours, à une culture autres que ceux véhiculés par la superpuissance mondiale.

Depuis cette double période d'embellie francophone, le contexte politique et économique a considérablement changé : la compétition mondialisée s'est durcie, la pression des Etats et des peuples en faveur de la diversité culturelle s'est accentuée. La Francophonie renvoie toujours à l'ensemble des pays du monde ayant "la langue française en partage" (53 Etats membres, 2 membres associés, 13 observateurs), mais elle peine à renouveler ses idées et son action. Les causes de cette difficulté tiennent pour l'essentiel à trois déficits : **manque de visibilité**, entraînant la perception d'un **manque d'efficacité**, dans un contexte de **relatif affaiblissement de la langue française**.

1/ Le manque de visibilité est manifeste dans de nombreux domaines, de l'institutionnel au culturel, de l'audiovisuel extérieur à l'Internet.

Les Français ne témoignent pas d'intérêt à la Francophonie, comme le montre la faible médiatisation à la radio, à la télévision et dans la presse écrite qu'a suscité la Journée internationale de la Francophonie du 20 mars 2008, en dépit des discours des présidents Sarkozy et Diouf. L'appellation « Organisation internationale de la Francophonie » n'est pas connue du grand public et les actions pratiques qu'elle promeut ou engage passent largement inaperçues.

Les organismes, les agences et les associations francophones sont multiples, si bien que personne ne sait faire la différence dans cette palette de sigles : AUF, AIMF, AIF et OIF. La vocation francophone de la chaîne TV5 n'est pas véritablement comprise en France même... Enfin en France toujours, le concept même de Francophonie apparaît daté, dépassé, sans écho dans les jeunes générations.

Pourquoi cette invisibilité ?

D'abord par ce que la France **est trop repliée sur elle-même, avec comme principal horizon l'Union Européenne**, sans se rendre compte que les expériences liées à l'histoire de la Francophonie et de l'Outre-mer constituent des sources d'enrichissement très précieuses pour aborder le sujet de la « cohabitation culturelle ». La France est au cœur de l'Europe mais elle a une vocation qui dépasse cette frontière géographique ou politique.

Cette limitation a comme première cause le poids du boulet de la colonisation et les souvenirs cuisants de la décolonisation. Le rapport à l'histoire de la Francophonie n'a pas encore été tranché sereinement. Il faudrait aujourd'hui **décomplexer la Francophonie** : un demi-siècle après les indépendances, notre langue commune est une liberté et une force partagée, nous devons nous concentrer sur la manière dont nous pouvons en tirer le meilleur parti pour tous les Francophones.

Or les Français eux-mêmes ont du mal à **concevoir la diversité culturelle comme une source d'enrichissement** pour la pensée politique, pour la littérature, pour les sciences sociales. On l'a vu lors du débat sur le port du voile à l'école, où la réaffirmation de la « laïcité à la française » a parfois été ressentie en France et dans les opinions publiques des pays musulmans, comme une mesure vexatoire et défensive, sourde aux revendications portées par d'autres identités religieuses ou culturelles. La France est universaliste dans les mots et les valeurs, et cette attitude mentale a parfois du mal à se concilier avec l'ouverture à la diversité linguistique et culturelle.

L'effort de prise en compte de la diversité francophone n'est réalisé ni par les hommes politiques, ni par les médias, ni par les intellectuels, ni par l'Université. Les « élites » sont trop rarement exemplaires en ce domaine ! Comme si la référence à la diversité, pourtant largement présente dans le discours politique sur l'exception culturelle depuis maintenant 20 ans, ne s'appliquait ni aux Outremer, ni aux pays francophones.

Les causes de cette situation sont donc largement françaises, et c'est évidemment un paradoxe quand on sait que la France est de loin le premier contributeur au fonctionnement des institutions francophones. Le décalage entre un haut niveau de financement et un bas niveau de perception de l'importance du sujet est à l'origine d'une interrogation réelle sur la place de la Francophonie.

2) Le « manque d'efficacité » de la Francophonie est une perception malheureusement largement diffuse, qui a elle-même plusieurs sources. *Première source* : le défaut de visibilité de l'action des institutions francophones ne leur permet pas de faire reconnaître leurs succès à leur juste mesure. Le rôle de la Francophonie dans le combat pour la diversité culturelle, par exemple, a été décisif, mais rarement remarqué ou compris. *Deuxième source* : l'insuffisante reconnaissance du rôle des institutions francophones dans certains processus de pacification ou de démocratisation. La Francophonie s'engage au service de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme. Mais les démarches concrètes effectuées restent insoupçonnées du grand public.

Pourquoi cette perception négative ?

D'abord parce qu'il est indéniable que l'OIF **peine à constituer une entité unique et solidaire**. Au cours des dernières années, on observe même une relative dilution du lien affectif qui liait l'ensemble des Francophones. Si l'on s'intéresse aux structures mêmes de la Francophonie, le budget de l'OIF est trop déséquilibré (50% pour la France) ce qui alimente l'idée que la Francophonie incarne seulement une certaine idée de la France à l'étranger, et non une entité indépendante à laquelle la France participe, comme c'est le cas de l'Union européenne.

Par ailleurs, **la proximité francophone ne facilite nullement les déplacements** des Francophones du Sud vers le Nord ou entre les pays du Sud, ce qui limite la perception

d'une « communauté » effective et agissante. Il n'y a **pas de « privilège francophone »**, ou s'il existe dans certains domaines (par exemple dans le domaine culturel, dans les calculs du CNC pour l'établissement des quotas ou des subventions, etc), il n'est pas suffisamment manifeste ni revendiqué.

Il est essentiel de trouver des remèdes rapides à cette perception médiocre voire négative de l'action de la Francophonie et de son efficacité. Des mesures symboliques fortes doivent être prises qui frapperont les esprits et redonneront un sens à la communauté francophone. C'est le sens de plusieurs propositions de ce rapport qui visent à redonner une actualité à la Francophonie.

3) Le relatif affaiblissement de la langue française.

Cet affaiblissement que perçoivent nettement ceux qui voyagent à l'étranger est d'abord le résultat d'évolutions qui remontent à près d'un demi-siècle. Cette tendance pourrait être aujourd'hui en cours d'inversion, ou de stabilisation. Quelles sont les causes principales de l'évolution constatée ? La première considère que l'anglais constitue, dans le cadre de la mondialisation, la langue de la modernité, de l'innovation, de la créativité et l'outil indispensable de communication pour le commerce et la finance. La substitution courante du terme « *business* » aux mots « *les affaires* » demeure à cet égard un signe révélateur. La deuxième tendance assimile la langue française à une série de stéréotypes passéistes et socialement marqués, comme l'élitisme, la mondanité ou encore l'époque révolue d'une France dominatrice politiquement et culturellement sur le continent européen, de Louis XIV à Napoléon Ier en passant par la période des Lumières. En un mot, l'anglais, c'est l'avenir, le français, c'est le passé.

Comment s'est constituée cette image ?

La force d'affirmation linguistique est inséparable du dynamisme économique et culturel des nations qui portent une certaine langue. Or le rôle économique des pays francophones dans le monde pèse moins que celui des pays anglophones, qui disposent ainsi d'un plus large marché à la fois culturel et commercial pour s'affirmer. Mais d'autres considérations entrent en jeu, qui tiennent aussi à la capacité de rayonnement intellectuel, aux efforts de recherche, au potentiel universitaire, à l'influence politique et morale, à la légitimité des choix diplomatiques. L'influence linguistique est une donnée historique, certes, mais également en ce sens qu'elle est le fruit d'une histoire, d'une mémoire, d'un legs culturel...

Il est possible, là-encore de **décomplexer la Francophonie**, de lui rendre sa fierté en même temps que sa place naturelle. Les deux langues des Jeux Olympiques et du sport mondial sont le français et l'anglais, elles doivent le rester à égalité. Les institutions internationales fonctionnent toutes sur le plurilinguisme, l'anglais ne doit pas devenir la langue commune unique, les diplomates et les responsables d'institutions multilatérales francophones doivent être rappelés régulièrement à leur devoir d'utiliser le français dans les enceintes internationales. Des mesures simples peuvent être adoptées pour entraîner un cercle vertueux en faveur du plurilinguisme.

Situation de la Francophonie : un tissu de contradictions

Ce qui apparaît nettement, dès cette présentation, c'est la difficulté du diagnostic et le tissu de contradictions qui constitue aujourd'hui la réalité de la Francophonie. Le potentiel francophone est immense, l'élan qu'il constitue et la force qu'il peut représenter sont sensibles. Mais il n'est pas suffisamment entretenu, renforcé, utilisé, valorisé.

Dès lors, face aux trois faiblesses reconnues, il nous est apparu nécessaire d'orienter nos propositions vers trois grandes priorités : **remettre la francophonie sur le devant de la scène**, par une plus forte utilisation de l'atout trop peu exploité que constitue TV5 Monde, par la création d'un visa francophone, par le lancement des Etats Généraux de la Francophonie ; **rendre plus perceptible l'action de la Francophonie et ses résultats**, en révisant le périmètre d'action et la structure de financement de l'Organisation internationale de la Francophonie, en rendant l'action extérieure de la France plus cohérente, en plaçant la Francophonie en pointe sur les grands thèmes sociaux et économiques contemporains ; enfin, toute une série d'autres mesures appellent à la discipline et à la mobilisation, afin de **renforcer à la fois l'image et l'usage de notre langue**, dans les institutions internationales, notamment européennes, et en France même, dans les ministères, les administrations, les entreprises et les médias, au sens large.

Bien sûr, la mise en œuvre de telles propositions et les changements d'attitude qu'elles impliquent nécessiteront collectivement de gros efforts. Certes, le passage d'une stratégie défensive à un désir de conquête et d'influence de la culture francophone ne se fera pas du jour au lendemain. Mais il ne faut pas douter un seul instant de la détermination et de la volonté de réforme de chaque acteur concerné, hommes politiques et fonctionnaires, nationaux et internationaux, et notamment du Secrétaire Général de l'OIF, le Président Abdou Diouf, figure de proue de la Francophonie. Il convient également d'encourager le talent des artistes, créateurs, écrivains et chanteurs, qui apportent un indicible souffle de popularité, de liberté, de jeunesse à notre langue. Il faut miser, enfin, sur l'initiative individuelle de chacun pour conduire, dans ses loisirs et ses passions, des projets novateurs, des plus sérieux aux plus ludiques, et le réseau mondial tissé par Internet est aujourd'hui une arme pour la Francophonie, dont les créateurs francophones doivent prendre conscience pour mieux l'exploiter.

Car il en va de l'intérêt du monde en même temps que de la France. La mondialisation ne sera vivable que dans la diversité culturelle, le dialogue, la solidarité, et surtout, la prise de conscience que nous constituons tous, quelles que soient notre religion, nos opinions politiques, nos ressources économiques, notre origine géographique, « l'équipage d'un même navire », selon la lumineuse expression de Saint-Exupéry. La France ne pourra répandre son influence dans le monde, faire entendre avec suffisamment d'écho une voix différente, que si nous savons proposer une autre vision du monde que celle des anglo-saxons, au sein d'une Francophonie exemplaire, respectueuse des différences et terreau de leur dialogue.

C'est André Malraux, qui, dans son discours prononcé à l'occasion de la Conférence des Pays Francophones à Niamey, le 17 février 1969, a affirmé avec le plus de force la conviction la plus profonde qui unit les pays francophones : "La culture ne connaît pas de nations mineures, elle ne connaît que des nations fraternelles" La culture est toujours porteuse du respect et de l'ouverture à l'autre, elle est écoute et dialogue, non exclusion ou mépris. La solidarité linguistique est la première et la plus importante des passerelles qui rapprochent les hommes, les nations et les continents. Ne pas le comprendre pour en tirer le meilleur parti, c'est s'appauvrir d'un atout irremplaçable. Aujourd'hui la France ne peut plus se payer le luxe de négliger une chance, l'espace francophone, au sein duquel les nations sont naturellement « fraternelles ».

C'est dans cet esprit de fraternité que le présent rapport entend contribuer à une Renaissance de la Francophonie.

I - Etat des lieux

1) La Francophonie : qu'est-ce que c'est ?

Une entité évolutive

La Francophonie institutionnelle voit le jour avec la Convention de Niamey le 20 mars 1970 qui fonde l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT). La Francophonie a été créée dans un mouvement d'émancipation des anciennes colonies françaises, mais son origine n'est pas française. C'est par la suite que la France rejoindra ce regroupement international. Fondée sur le partage d'une langue commune, elle se donne pour vocation de promouvoir les cultures francophones et d'intensifier la coopération entre ses membres.

Depuis sa naissance, la solidarité francophone a su se remettre en question pour mieux servir ses ambitions. En trente ans, l'organisation a changé maintes fois de configuration. Elle s'est dotée d'un Secrétaire général en 1995 lorsqu'elle devient l'Agence de la Francophonie avant de d'adopter une nouvelle configuration institutionnelle en 1999 en tant qu' « Agence intergouvernementale de la Francophonie ».

Avec la création de l'Organisation Internationale de la Francophonie par la « Charte de la francophonie » du 23 novembre 2005, la Francophonie renforce son rôle politique et acquiert un statut sur la scène internationale. Sa vocation initiale est la coopération culturelle : promouvoir la langue française, la diversité culturelle et linguistique, lancer et encadrer des programmes de coopération dans toute une série de domaines tels que l'éducation, la solidarité ou le développement durable. A ces piliers fondateurs s'ajoutent de nouveaux enjeux : défendre les droits de l'homme et la démocratie, prévenir les conflits, promouvoir la diversité dans un monde de plus en plus sous l'influence de la culture anglo-saxonne.

Contre toutes les idées reçues, l'OIF telle que nous la connaissons aujourd'hui est donc une organisation internationale jeune. Elle s'inscrit dans un processus de maturation et développe ses activités de manière importante et à un rythme soutenu. Mais malgré ses multiples missions, son budget reste modeste pour une organisation internationale. Avec ces changements de statuts, de formes et la multiplication de ses missions, l'OIF connaît des lourdeurs et une confusion qui nuisent à sa visibilité mais aussi à son efficacité.

Premier défi : rendre plus visible une organisation aux contours flous

La Francophonie manque de visibilité tant auprès des Français que des autres francophones. En 38 années d'existence, l'entité francophone a changé plusieurs fois de nom et de forme et cela a notamment entamé la connaissance que nos contemporains peuvent avoir de ses structures, et par conséquent sa visibilité. Le mot « Francophonie », dépassé pour certains, porteur d'espoir et d'avenir pour d'autres, est le seul mot constant que l'organisation intergouvernementale a gardé dans ses différentes appellations. Rappelons que l'Organisation des Nations Unies n'a jamais changé d'appellation depuis sa création en 1945. L'image, la représentation collective dans les esprits de nos contemporains de LA Francophonie, a certainement souffert de cette évolution de la forme institutionnelle et finalement représentative de la Francophonie.

Le manque de visibilité de l'OIF sur la scène internationale n'est évidemment pas qu'une question de nom. Les causes sont multiples et diverses. Soulignons deux points. Les Sommets de la Francophonie, réunissant les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'OIF, n'ont lieu que tous les 2 ans. Cette périodicité, pour une entité qui souffre d'un manque de visibilité, est-elle suffisante ? L'espace, donc la rareté de ces sommets, qui dressent le bilan des actions passées et préparent celles qui suivront, ne permettent pas une mise en avant suffisante de la Francophonie, sur la scène médiatique nationale et internationale.

Ensuite, peu de citoyens connaissent vraiment la Francophonie et le fonctionnement de ses institutions. Lorsqu'on les interroge, la plupart des sondés imaginent une association internationale de pays francophones menée par la France. Rares sont ceux qui connaissent l'Agence Universitaire de la Francophonie ou même l'Organisation Internationale de la Francophonie.

L'éducation : un axe primordial. En France, la faiblesse de certains programmes scolaires sur l'histoire du vingtième siècle français, ne permettent pas d'appréhender l'appartenance de tel ou tel pays à l'ancien « espace français ». Ce chaînon manquant dans l'imaginaire collectif empêche nos contemporains de relier la situation actuelle avec le passé. L'existence de la Francophonie commence à l'école. Les manuels d'histoire actuels ne montrent pas suffisamment la proximité des peuples francophones, qui devraient mieux se comprendre grâce au sentiment qu'ils héritent d'une histoire commune. Une réflexion devrait être menée au sein de la Francophonie pour faciliter une approche décomplexée de l'histoire de nos nations et des liens qu'elles ont entretenus. Décomplexée, cela signifie que cette conscience ne passe ni par une culpabilisation ni par une dévalorisation, mais par une projection vers l'avenir, en considérant que notre langue commune est une chance pour construire notre avenir commun et faire reconnaître nos valeurs propres dans l'espace mondialisé.

Or l'OIF constitue la seule organisation qui fédère les Etats francophones et les représente tous ensemble. C'est donc naturellement le rôle de l'OIF d'incarner ces valeurs partagées et cette projection vers un avenir commun. L'OIF peut et doit prendre cette place dans les esprits. C'est un processus en cours, mais encore inachevé. Il s'agit d'opérer une véritable conversion, en faisant apparaître une nouvelle cartographie linguistique

internationale et en cessant de placer à chaque fois son propre pays au centre de la toile, sans égard pour les autres.

En matière scolaire et universitaire, il faut également déplorer l'absence de l'Organisation internationale de la Francophonie dans beaucoup de cours de sciences politiques, et plus précisément dans les cours de Relations Internationales ou encore de Droit International. L'accent est évidemment porté sur les nombreuses Organisations Internationales comme : L'ONU, l'OTAN, l'OMC, le FMI... Mais les futurs spécialistes, experts ou « artisans » des relations internationales sont trop peu sensibilisés au « fait francophone », à cette organisation internationale qui compte pourtant un tiers des pays membres des Nations Unies ! L'intégration de l'OIF dans les esprits passe aussi par la formation d'une élite intellectuelle et politique maîtrisant la connaissance de l'OIF, de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF), qui regroupe près de 80 parlements nationaux, ou encore du Conseil permanent de la Francophonie.

Une exposition médiatique peu représentative

Il est clair aujourd'hui que tout phénomène existe d'abord dans et par les médias, c'est pourquoi la Francophonie dispose d'une vitrine télévisuelle comme TV5 Monde. TV5 Monde est LA chaîne de la Francophonie. Créée le 2 janvier 1984, TV5 est distribuée depuis Paris via sept signaux : Afrique, Asie, Amérique Latine, France-Belgique-Suisse, Orient, Europe, Etats-Unis. Le huitième signal TV5 Québec Canada, géré depuis Montréal, a vu le jour en 1986.

A l'origine TV5 devenue TV5 Monde en janvier 2005, était essentiellement destinée à la rediffusion des émissions des chaînes partenaires. Aujourd'hui, elle n'est plus seulement la vitrine des productions des partenaires, les productions de la chaîne représentent 40% de l'antenne, elles comprennent des journaux d'information ainsi que des magazines. Les 20% restants de la grille sont composés d'acquisition de droits en matière de films, de fictions, et certaines retransmissions sportives.

Plus de 180 millions de foyers sont raccordés à TV5 Monde. C'est le deuxième réseau mondial de télévision derrière MTV et devant CNN. A ce chiffre il faut ajouter 3 millions de chambres d'hôtel. L'audience cumulée quotidienne de la chaîne est de 25 millions de téléspectateurs et de 73 millions par semaine sur les cinq continents. Bien que tous les pays couverts par TV5 Monde ne disposent pas de mesure d'audience du type Médiamétrie, les régions où TV5 Monde est la plus regardée sont, l'Europe (non francophone), l'Afrique et le Moyen-Orient.

Cette chaîne représente une force pour la Francophonie. Même l'Organisation des Nations Unies ne dispose pas d'un tel réseau. Cependant, la politique audiovisuelle de la Francophonie ne reflète pas réellement la Francophonie. L'essentiel des programmes est en effet réalisé par France Télévisions. TV5 Monde apparaît alors plus comme une chaîne de télévision française que francophone. Elle propose par exemple peu de programmes d'origines africaines, si on fait exception du « Journal Afrique », alors que les pays africains occupent une part très importante dans la Francophonie. La chaîne manque donc d'une représentativité pertinente des différentes sensibilités francophones.

En France, TV5 Monde reste peu connue du public. Elle est souvent perçue comme une chaîne à destination des français voyageant ou vivant à l'étranger. Bien que 70% des programmes de la chaîne francophone émanent du groupe France Télévisions, peu de Français la regardent en France. En effet, TV5 Monde est disponible sur le câble, le satellite et les réseaux de diffusion de télévisions ADSL. Ces circuits ne sont pas nécessairement disponibles chez tous. De plus, la chaîne figure sur des canaux de télévision difficiles d'accès - par exemple la 151e chaîne pour le réseau de diffusion adsl Freebox (près de 5 millions d'abonnés) – là où les chaînes de la TNT sont dans les premières positions. TV5 Monde est donc peu visible dans le paysage télévisuel français.

L'histoire récente et mouvementée de l'Organisation Internationale de la Francophonie, la multiplication des missions à entreprendre, le manque de pédagogie en direction des populations francophones, et la sous exposition de la chaîne de télévision francophone contribuent au manque de visibilité de la Francophonie.

Ces différents points relatifs à la visibilité francophone, sont les conséquences d'une évolution trop rapide, bousculant sans cesse les stratégies adoptées, entraînant une sorte de passivité apparente de la francophonie.

2) La Francophonie : qu'est-ce qu'elle fait ?

Une perception insuffisante voire négative des actions menées

Consacrée au Sommet de Hanoï en 1997, la francophonie politique a, dans les domaines de la démocratie, de l'Etat de droit, de la gouvernance démocratique et des droits de l'Homme, construit depuis ses premiers pas (Sommet de Dakar en 1989), une démarche originale, un dispositif crédible, une capacité d'action qui ont fait leurs preuves dans plusieurs domaines, donnant ainsi la mesure de leurs possibilités et qui méritent aujourd'hui d'être engagés dans une dynamique renouée. En s'engageant dans le projet d'adoption de la Convention sur la diversité culturelle à l'UNESCO, indubitable succès diplomatique, l'OIF a donné la mesure de l'importance de l'enjeu politique que constitue la diversité culturelle.

De cette période, qui a vu la Francophonie se doter sur le papier d'une véritable Organisation Internationale prête à la conquête d'une place originale, significative et reconnue sur la scène internationale, il ressort clairement que la Francophonie est apte à jouer un rôle sur plusieurs grands enjeux stratégiques contemporains, la démocratie, la prévention des conflits et le respect des Droits de l'Homme. Cette dynamique impulsée par le Secrétaire général a créé des espoirs et des attentes, qu'illustre par exemple le succès de l'élargissement et le grand nombre de nouveaux Etats candidats à l'adhésion.

Face à ces espoirs et ces attentes apparaît aujourd'hui une vague de déception et de lassitude liée aux difficultés de la mise en œuvre des réformes de l'Organisation depuis 2005,

réformes destinées à la rendre performante, plus efficace, mieux centrée sur sa spécificité et son identité, dotée de capacités et de compétences adaptées, plus lisible et plus visible.

L'OIF est une organisation internationale jeune. Cet aspect doit être pris en compte et doit être compris. Le facteur temps est incontournable, on n'obtiendra pas une organisation internationale pleinement efficace dans un laps de temps aussi réduit que trois années, ni même dix. L'avènement progressif et encore très récent de l'aspect politique de la Francophonie était essentiel car le regroupement des pays francophones se devait d'agir de concert sur les grands sujets du nouveau millénaire. Le volet culturel est important, mais n'était pas suffisant. Le but d'un tel groupement politique était de donner de la voix dans les grands débats internationaux du monde et de contribuer dans la zone francophone à la paix, à la démocratie et aux droits de l'homme. Depuis que l'OIF en tant qu'organisation politique existe, elle poursuit ces objectifs et, parallèlement, se réforme elle-même.

Cependant la nouvelle configuration de la Francophonie a amené avec elle toute une série de nouvelles actions à prendre en charge, maintien de la paix, démocratie, droits de l'homme mais aussi développement durable, coopération politique, etc. Or le budget de la Francophonie, est resté le même, il n'a pas diminué mais il n'a pas augmenté. L'OIF se voit donc contrainte de s'atteler à une multitude de nouvelles tâches avec les mêmes moyens. D'un côté la création de l'OIF a favorisé une rationalisation qui doit être poursuivie, mais d'un autre côté la multiplication des missions a eu pour conséquence une dispersion des actions, une forme de saupoudrage des moyens financiers, et finalement un manque de lisibilité des résultats produits.

Exemple révélateur : au cœur d'une solidarité francophone spontanée, qui s'exerce à tous les niveaux et par tous les canaux (associations, collectivités territoriales, ONG, etc.), la Francophonie multilatérale ne parvient pas pour le moment à identifier une approche pertinente pour ses actions de coopération, telle que la patte de l'OIF pourrait immédiatement y être reconnue. De plus, l'OIF a du mal à organiser ses activités en distinguant nettement ce qui doit être fait par son administration propre et ce qui doit être confié aux administrations nationales de ses membres, ainsi qu'à placer sous son égide la cohérence de l'action menée.

Le nerf de la guerre

La volonté politique doit être soutenue par des moyens appropriés. Un certain nombre de programmes de l'OIF ont l'objectif d'apporter de l'aide au développement directement aux populations concernées. La modestie des moyens mis en œuvre et la difficulté du suivi et de l'évaluation de ces projets sur le terrain entraînent un débat sur leur pertinence. Les pays bénéficiaires, conscients du faible impact de ces projets, redoutent cependant les échos symboliques et politiques de leur suppression... Mais l'avenir de ces projets ne peut être assuré que par un investissement financier significatif à la hauteur des missions ambitieuses de la Francophonie.

Par ailleurs, le budget de l'OIF est pour une grande part assumé par la France. En 2008, environ 50% du budget est financé par la France, le reste est à la charge des 54 autres Etats membres de plein droit. Ce déséquilibre entraîne un déficit de légitimité pour chacun des autres pays de la Francophonie pour peser sur les décisions. Alors que les autres pays du

Nord revendiquent périodiquement leur existence au sein de l'ensemble francophone, leurs participations financières ne démontrent pas un mouvement vers un rééquilibrage équitable des moyens mobilisés au sein de la Francophonie.

Solidarité et politiques migratoires

Les récentes évolutions des politiques migratoires dans les pays du nord et particulièrement en France sont mal ressenties par les populations francophones du Sud. Ces dernières ont l'impression que les autres grands pays du Nord, et en particulier le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, sont plus hospitaliers et ouverts que les anciennes métropoles. Les populations francophones d'Afrique en particulier ne comprennent pas toujours les nouvelles règles qui semblent vouloir les repousser, alors que la France affiche sa volonté de faire renaître un authentique esprit de « communauté francophone », cette communauté de destins si chère aux fondateurs de la Francophonie, cette communauté de valeurs qui permet de se tourner ensemble vers l'avenir en privilégiant les mêmes choix politiques fondamentaux.

Il y a une contradiction entre la perception des choix politiques et les réalités, qui nuit à l'image de la Francophonie et à la construction d'une vraie communauté de destins : en effet les politiques d'immigration choisie ont naturellement vocation à favoriser les Francophones, la possession de la langue étant un des critères importants des dossiers retenus. Il ne coûterait rien d'afficher avec un peu plus de netteté cet élément qui contribue au renforcement des liens linguistiques et affectifs, plutôt que d'insister sur l'aspect systématiquement restrictif des dispositions retenues. Une chose est claire, le visage du Nord vers le Sud doit cesser d'être celui de Janus, souriant quand il descend au Sud, grimaçant quand le Sud vient à lui.

Les petits soldats de la Francophonie

Dans la galaxie francophone opèrent d'autres acteurs. TV5 Monde, l'agence universitaire de la Francophonie (AUF) qui coordonne les échanges entre ses membres : plus de 635 universités, instituts et centre de recherche francophones. Mais il y a également l'Université Senghor d'Alexandrie, établissement de 3^{ème} cycle au service du développement des pays du Sud, l'association internationale des maires et responsables des capitales et métropole francophones (AIMF) qui compte 166 villes membres, qui accomplit sur le terrain des actions particulièrement efficaces.

Dans la galaxie francophone existent également un grand nombre d'associations, comme l'Alliance Internationale (AI), l'Association pour la diffusion internationale francophone de livres, ouvrages et revues (ADIFLOR), l'association francophone d'amitiés et de liaison (AFAL), la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), l'association internationale des régions francophones (AIRF), l'Union internationale de la Presse Francophone (UPF). Il existe une multitude d'associations francophones. Elles représentent une véritable richesse culturelle, une formidable force d'action, de promotion de la langue française mais aussi, et surtout, de l'idée francophone elle-même. De la promotion du français, en passant par la coopération scientifique ou culturelle, au simple regroupement

des francophones d'une ville, à Sydney en Australie, à Los Angeles aux Etats-Unis ou encore à Rio de Janeiro au Brésil, elles sont des dizaines à travers le monde à représenter la communauté francophone. Elles sont toutes différentes, mais une chose leur est commune : porter haut et fort l'idée francophone.

Pourtant, au contraire des opérateurs de la Francophonie qui travaillent en relation étroite avec l'OIF, chacune de ces associations fonctionne en parfaite autonomie, chacune d'entre elles est libre de mener les actions qui lui semblent utiles, et paradoxalement elles ont parfois le même but, entreprennent les mêmes actions tout en ignorant qu'une autre association, elle aussi francophone, agit dans le même sens. On assiste souvent à une déperdition de l'effort de ces associations. Il n'existe pas de structure, de fédération, regroupant tous ces « petits soldats », il n'y a pas de plate-forme chargée d'étudier les projets, de coordonner les actions ou tout simplement de mettre en relation les associations entre elles.

L'un des grands enjeux de revitalisation du tissu francophone est d'appuyer mieux et plus efficacement ce tissu associatif dynamique qui porte haut les couleurs de la Francophonie, en lui donnant des outils efficaces de communication, et c'est aussi dans cet esprit qu'il faut envisager la création d'un grand portail francophone fédérateur... **La communication, c'est désormais la mise en réseau.** Le simple fait de mettre en réseau des initiatives individuelles ou associatives leur donne une portée exemplaire et une plus grande efficacité. Les solutions sont parfois simples, le vingt-et-unième siècle sera celui des communautés provisoires et fluctuantes, parmi celles-ci l'identité francophone donne une dimension internationale à chacun d'entre nous sans l'écarter de son univers mental. **Les réseaux de communication et d'information comme Internet doivent être les nouveaux chevaux de Troie de la langue française, partout dans le monde.**

3) La Francophonie : une idée ringarde ?

La langue française est la base, le lien, autour duquel s'est construite l'idée francophone. C'est la langue française qui a réuni aussi bien les fondateurs de la Francophonie que les populations des pays francophones. La langue française est une des raisons d'être de la francophonie, et la francophonie institutionnelle a été créée sur une base de coopération culturelle, sur le partage d'une langue commune.

Dès lors, faire de la défense du français une idée ringarde, c'est saper les bases mêmes de l'édifice francophone, et condamner d'emblée tous les efforts qui pourraient être accomplis au nom de la Francophonie. Le français est une langue toujours vivante, productive, féconde, qui sert de base à de nouvelles langues. D'où vient donc l'idée reçue selon laquelle nous assisterions à un déclin francophone ?

La domination anglophone

Au cours des cinq dernières décennies, l'anglais s'est imposé partout, l'anglais est devenu la langue internationale de communication. L'usage du français est donc en perte de vitesse à l'échelle mondiale et l'anglais a pris une avance considérable. Tout d'abord, le français, langue diplomatique par excellence, langue de travail officielle des Nations Unies ou encore du Comité International Olympique est aujourd'hui remplacé progressivement par l'anglais. Les chefs d'États, les dirigeants et plus largement les élites des pays francophones ne sont plus régulièrement formés en français. La francophonie risque de reculer en une ou deux générations, si la France, en liaison avec d'autres pays francophones, ne forme plus les élites des pays francophones. Nombre des meilleurs étudiants d'Afrique du Nord, d'Afrique sub-saharienne, d'Asie se tournent vers les pays anglo-saxons. Il n'est pas irrévéréncieux de constater que plusieurs chefs d'États et ministres de pays membres de la Francophonie ne peuvent pas s'exprimer en français.

Ce processus d'éviction du français au bénéfice de la langue anglaise n'est pas récent, il a débuté au lendemain de la seconde guerre mondiale, mais ce phénomène s'est encore amplifié avec la mondialisation économique, médiatique et financière. Il a littéralement explosé dans les premiers temps de la démocratisation de l'usage d'internet. Les Québécois qui se sont battus pour affirmer leur identité et défendre leur langue assistent aujourd'hui à un retour en force de l'anglais dans la Belle Province. Alors que la langue française s'était imposée dans la grande majorité des entreprises québécoises, aujourd'hui on demande impérativement à un travailleur québécois de maîtriser l'anglais.

Dans d'autres pays francophones, l'usage du français est menacé, comme au Cambodge, où pour une raison tout à fait différente, l'usage du français a été repoussé pour des raisons politiques et idéologiques. En Afrique, le rejet culturel de l'ancienne métropole a fait son chemin avec le retour en force des langues nationales, retour qui s'affirme de plus en plus depuis la mondialisation, comme par exemple le Wolof au Sénégal, le Baoulé, le Sénoufo ou le Dioula en Côte d'Ivoire, pays autrefois très représentatifs de la Francophonie pour leur usage très répandu du français. Dans les pays du Maghreb pour les mêmes raisons qu'en Afrique sub-saharienne, l'arabe s'affirme et remplace peu à peu le français au point que certains jeunes de ces pays ne le comprennent pas. Au Liban, autrefois très francophone, le français persiste encore porté par les communautés Maronite ou Druze mais les autres communautés libanaises ne le pratiquent plus guère. Au Liban, après l'arabe, c'est donc l'anglais qui s'impose comme deuxième langue, laissant peu à peu l'usage du français s'éteindre avec la forte émigration des libanais maronites. Et n'évoquons pas Madagascar...

Aujourd'hui, dans beaucoup de pays membres de la Francophonie, la langue française se fait de moins en moins entendre, à la fois parmi les élites et dans la population... Le constat est amer, mais il impose donc une mobilisation et la prise de mesures radicales pour remettre le français en usage, de manière volontariste, en mobilisant les moyens nécessaires, ainsi que le font d'ailleurs les pays anglophones.

Le seul British Council anglais vient de lancer un programme visant à faire passer le nombre de locuteurs anglophones de 2 milliards à 3 milliards avec un investissement de 150 millions d'Euros. En effet, le Royaume-Uni considère sa prédominance linguistique et l'extension du nombre de locuteurs anglophones comme un enjeu commercial et stratégique. D'où le développement des structures d'enseignement de l'anglais partout dans le monde, afin de développer des liens privilégiés dans les milieux d'affaires et dans les populations (qui constituent des réserves de consommateurs).

En regard, le budget total que la France consacre à la Francophonie, toutes institutions confondues, s'élève à 136 millions d'Euros, celui de l'OIF ne représente que 80 millions

d'Euros, et les programmes de l'OIF pour l'enseignement et la promotion du français se montent à environ 6 millions d'Euros. 6 millions contre 150 millions au Royaume-Uni.

Il faut absolument aborder la question de l'extension de l'usage du français de manière offensive et décomplexée, à l'anglaise, parce que la bataille linguistique n'est pas seulement culturelle ou esthétique : c'est une bataille dont les enjeux véritables sont l'influence politique et la croissance économique.

Or nous sommes à un moment décisif : alors même que le français perd peu à peu sa place dans l'affrontement mondial contre l'anglais, y compris dans les pays francophones, notre langue suscite un engouement certain dans les pays non francophones, et même sur des continents non francophones. Cet intérêt est bien visible en Europe de l'Est où plusieurs pays font partie de l'OIF en tant que membres observateurs alors qu'ils n'étaient pas historiquement des pays francophones, mais également en Russie où la francophilie est largement exprimée, au Brésil (où l'on compte plus de francophones qu'en Egypte, membre de l'OIF), enfin en Australie, et même aux Etats-Unis. L'usage de la langue française est en quelque sorte en perte de vitesse dans l'espace francophone mais le français séduit et attire de nouveaux locuteurs partout à travers le monde.

Cette situation doit être mise à profit pour lancer une grande contre-offensive linguistique, en multipliant, comme l'ont fait les Etats-Unis, les dispositions linguistiques en marge des accords commerciaux ou diplomatiques. Dans aucune négociation importante, la dimension linguistique ne doit être oubliée. Qu'il s'agisse d'engagements à développer l'enseignement du Français, qu'il s'agisse d'engagements à employer des locuteurs francophones... Les dispositions contraignantes que les anglo-saxons et en particulier les Américains n'hésitent pas à imposer à leurs partenaires pour l'usage de l'anglais ne doivent pas nous paraître grossières ou exagérées lorsqu'il s'agit de l'usage du français. Les milieux d'affaires et les décideurs francophones font le lit de leurs concurrents lorsqu'ils facilitent ou accélèrent eux-mêmes l'usage de l'anglais dans leurs relations avec leurs partenaires, et au sein même de leurs entreprises situées dans l'hexagone.

Conclusion de l'état des lieux

*Pour une renaissance de la Francophonie:
redonner un sens à la « Communauté francophone »*

Il est aujourd'hui impossible de résoudre le malaise ressenti sans s'attaquer frontalement à ses causes, et il faut pour cela **redonner un sens fort à la communauté francophone.**

La France, si possible à travers son Président, son gouvernement, son Parlement, mais aussi à travers les médias, les acteurs économiques et culturels, peut accomplir les actes refondateurs qui donneront toute leur place aux enjeux francophones et leur pleine légitimité, donc leur visibilité, aux structures et institutions de la Francophonie qui en seront bénéficiaires.

La méthode à suivre est double : elle repose sur **quelques actes symboliques** à large retentissement et sur **des actions concrètes** à la fois faciles à mettre en œuvre et capables de produire rapidement des effets.

La suite de ce document identifiera donc, face à chaque faiblesse diagnostiquée, de manière pragmatique, quelques propositions d'action qui répondront à cette double attente symbolique et concrète.

Il s'agit en effet de proposer des solutions pratiques, plus que des réflexions théoriques. **La Francophonie est née comme un fait, elle doit vivre maintenant comme action.**

II – Trois priorités et seize propositions

Priorité n°1 : Rendre la Francophonie plus visible

Donner rapidement une vraie visibilité à la Francophonie en France même et dans les autres pays francophones, passe par cinq actions importantes, qui pourraient être mises en œuvre sans délai.

Action symbolique :

- 1. Inscrire les noms de Léopold Sédar Senghor et d’Aimé Césaire au Panthéon.*

Actions concrètes:

- 2. Créer un « Visa francophone ».*
- 3. Organiser les « Etats généraux » francophones sur les grands problèmes actuels*
- 4. Concevoir un grand « Portail francophone » pour démultiplier les contenus numériques en français sur les réseaux.*
- 5. Réformer et relancer TV5 Monde comme média identitaire de la francophonie*

L’esprit de la Francophonie ne suffit pas : il faut qu’il ait des traductions tangibles. La visibilité ne se décrète pas, elle s’obtient par des actions qui attirent l’attention des médias et frappent le grand public.

Vouloir aujourd’hui donner plus de visibilité, donc plus de réalité, à la Francophonie, cela passe d’abord par des événements « politiques », « culturels », « symboliques », où la France se reconnaîtra comme francophone et où elle dira solennellement l’importance que revêt pour elle la Francophonie (c’est précisément le sens du Panthéon que de dire régulièrement cette reconnaissance de la nation française aux « grands hommes » qui ont compté pour elle). Mais le symbolique ne suffit pas pour « manifester » avec une force suffisante, l’utilité et l’importance quotidienne de la Francophonie. C’est pourquoi, afin de frapper l’esprit de tous les « peuples » francophones, il est nécessaire de donner une actualité à la francophonie de manière régulière. Elle doit être présente dans la vie quotidienne des francophones comme un espace partagé (d’où l’idée du visa francophone), comme un espace de débat permettant

de prendre position sur l'avenir du monde (d'où l'organisation d'Etats généraux thématiques sur les problèmes de notre époque), comme un espace d'échanges intellectuels permanents (d'où le renforcement nécessaire des contenus francophones sur Internet) et comme une communauté « communicante » (d'où la nécessité de la doter d'un média identitaire commun, qui naturellement devrait être TV5).

Proposition n°1

Inscrire les noms de Léopold Sédar Senghor et d'Aimé Césaire au Panthéon

Léopold Sédar Senghor est l'un des fondateurs de la Francophonie.

Aimé Césaire qui avait été aux côtés de Senghor le chantre de la négritude a rejoint plus tard son combat en faveur de la Francophonie.

C'est Aimé Césaire qui déclare en 2005 au Président Abdou Diouf : « J'ai longtemps été opposé à la francophonie, je considérais que c'était du néocolonialisme. Eh bien, j'ai changé d'avis ! Je trouve aujourd'hui que c'est une idée de modernité, qui va dans le sens de la diversité et du dialogue des cultures que je mets au-dessus de tout. Elle respecte nos cultures nationales ».

La France doit l'existence de la « Francophonie » institutionnelle, aujourd'hui forte de 68 Etats, rassemblés autour d'une langue commune, le français, à la volonté de Léopold Sédar Senghor de réunir les peuples francophones du monde entier.

Senghor l'académicien, Senghor le poète-président, et Césaire le réfractaire, le poète-député-maire, sont deux très hautes illustrations de ce que peut produire le génie de la langue française, à la fois sur le plan intellectuel, moral, philosophique et poétique. Leurs corps reposent, à Dakar pour l'un, à Fort-de-France pour l'autre, sur une terre qu'ils ont choisi, qui leur ont donné vie et à laquelle ils ont beaucoup donné. Ramener leur corps au Panthéon de la République française serait nier l'autre partie de leur combat, celle qui leur a permis de faire entrer leurs peuples dans la modernité politique, tout en leur donnant une expression et en refondant, en français, leur héritage culturel.

Mais si leurs corps doivent continuer de reposer sur la terre qu'ils ont choisi, leurs noms doivent en revanche être désormais gravés dans la crypte du Panthéon, pour leur offrir le légitime hommage que la République, aujourd'hui, leur doit.

Ce sera, dans l'ordre de la reconnaissance symbolique, un hommage à la Francophonie et une reconnaissance du lien prioritaire qui lie la France à l'ensemble des pays qui parlent la même langue qu'elle.

Proposition n°2

Créer un « visa francophone », traduction immédiate de la communauté francophone

La Francophonie est un espace politique, culturel, c'est donc avant tout un espace humain. L'objectif de cette proposition est de mieux concilier politique migratoire et francophonie, dans le respect, naturellement, des traités signés et des accords internationaux qui lient la France au sein de l'Europe.

Il est possible de faire de la Francophonie, par égard pour les liens particuliers qui lient chacun de nos pays, un espace géographique et culturel dans lequel la circulation des francophones sera plus fluide, plus souple et plus humaine. Une telle mesure est de nature à favoriser l'émergence et le développement d'une véritable conscience collective dans un même ensemble humain, fier de son identité et de son histoire partagée.

Le « visa francophone » oriente la Francophonie dans le sens exposé par le Président de la République, Nicolas Sarkozy, le 20 mars 2008, lors de son discours prononcé à la Cité Universitaire de Paris, mise en œuvre d'une stratégie d'influence et d'ouverture sur le monde. A n'en pas douter, la mondialisation du XXIème récompensera les pays qui auront été les plus habiles dans l'épanouissement et l'expansion de leur propre aire d'influence régionale, condition *sine qua non* de débouchés économiques pour les entreprises et d'enrichissement culturel pour tous. C'est à la France de jouer ce rôle moteur.

Pour y parvenir, elle devra réaffirmer avec force l'idée d'une « spécificité francophone ». Cette expression postule qu'un individu qui maîtrise la langue française a plus de chances de réussir son intégration dans une société francophone que celui qui ne dispose pas des bases linguistiques élémentaires. C'est précisément parce qu'il maîtrise ces connaissances fondamentales que le francophone pourra plus facilement trouver un logement, un emploi, circuler dans la ville et puiser ses aspirations personnelles dans un ensemble de représentations collectives, dans un imaginaire commun.

La création d'un visa francophone, sur le modèle du visa *Commonwealth*, donnera aux francophones la possibilité de se déplacer plus facilement dans la francophonie. Il constituera une réponse adéquate à nos partenaires anglophones, montrant que la France a aussi su aménager un espace géoculturel souple et ouvert. Les procédures administratives devront être moins arbitraires, plus claires et simplifiées, de manière à optimiser le service rendu au public et à faciliter la vie de l'utilisateur.

Le « visa francophone » peut être le signe tangible et concret de l'adhésion de la France à une Francophonie crédible et ambitieuse.

Proposition n°3

Organiser des « Etats généraux » francophones sur les grands problèmes du vingt-et-unième siècle

Pour dépasser la dimension purement institutionnelle et interétatique de la Francophonie, il est nécessaire d'organiser des événements politiques importants qui impliquent les peuples francophones, à travers les associations, les ONG, les acteurs de la société civile, les entreprises et les universitaires.

Le vingt-et-unième siècle doit inventer de nouvelles manières de prendre en compte les attentes et les besoins des peuples, face à des enjeux planétaires aussi essentiels que le réchauffement de la planète, les besoins énergétiques mondiaux pour permettre le développement des pays pauvres, ou la manière dont sera assurée la sécurité alimentaire au niveau mondial, au moment où l'objectif de diminuer de moitié le nombre de nos contemporains qui souffrent de la faim entre 2000 et 2015 semble définitivement hors de portée (la situation empire au contraire sur les dernières années malgré l'action de la FAO)...

Face à ces problèmes qui sont des « problèmes de société » désormais projetés à l'échelle du monde, la Francophonie peut promouvoir une nouvelle méthode de réflexion et d'action, fondée sur le rassemblement des associations, des entreprises, des sociétés civiles et des experts des différents secteurs concernés, avec ou sans la participation des Etats eux-mêmes...

Cette forme de « mobilisation citoyenne » pour cristalliser les réflexions donnerait à l'espace francophone une densité et une réalité dont les autres espaces linguistiques sont dépourvus. Elle donnerait une nouvelle légitimité aux institutions de la Francophonie qui se chargeraient de l'organisation pratique de ces Etats généraux à l'échelle de la communauté francophone tout entière, en s'impliquant dans la recherche des meilleurs interlocuteurs des sociétés civiles, ONG, associations, universités, dans chacun des pays francophones.

La Francophonie apparaîtrait ainsi comme le premier espace de débat citoyen à l'échelle de la planète et les recommandations des Etats généraux réunis pourraient être ensuite soumises aux Chefs d'Etat francophones et le cas échéant défendues collectivement par tous les Pays francophones dans les enceintes internationales, comme cela a été le cas pour la Convention sur la Diversité culturelle adoptée par l'UNESCO et très rapidement ratifiée ensuite par la plupart des Etats !

Ainsi la France retrouverait-elle, grâce à la Francophonie, une capacité d'impulsion diplomatique mondiale, assise et légitimée sur une prise en compte démocratique des attentes et des choix des sociétés civiles francophones, dans toute leur diversité !

Par l'organisation d'Etats généraux francophones sur tous les grands problèmes de notre temps, la Francophonie deviendra un formidable outil de démocratisation, d'appropriation des débats par le plus grand nombre et une incontournable force de propositions à l'échelle du monde.

Proposition n°4

Concevoir un grand « Portail francophone » pour démultiplier les contenus numériques en français sur les réseaux

Internet constitue un espace virtuel fondamental dans lequel les langues et les cultures sont aujourd'hui en concurrence. Or les contenus francophones sont encore trop peu nombreux sur le Web, sur lequel le nombre de pages développées en anglais est nettement plus important. Cette situation n'est pas une fatalité, au contraire. Elle résulte du taux d'équipement encore faible des pays francophones du Sud dont la créativité ne peut pas encore trouver son débouché naturel à travers Internet.

Il y a donc lieu de mener une action volontariste de promotion des contenus francophones sur le Web, et de soutien à leur développement. L'action de promotion et de rayonnement des contenus francophones passe, par la construction d'un grand portail francophone capable de mettre en avant, d'ordonner et de promouvoir un très grand nombre de contenus francophones, information, culture, services, références... Le français doit pouvoir être utilisé pour trouver facilement et rapidement n'importe quelle information sur Internet. Et pour cela, toutes les informations doivent y être disponibles en Français.

De même qu'il existe en France des fonds de soutien aux radios associatives ou à la presse écrite, il est pertinent de soutenir la naissance de multiples médias francophones, en particulier au Sud, par un fonds de soutien à l'expression multimédia. Cette expression doit d'ailleurs désormais être réellement « multimédia », c'est-à-dire qu'il faut aider le développement de plates-formes d'échanges de reportages ou d'informations audiovisuelles, mais aussi de vidéo-musiques, de clips, de courts métrages, d'œuvres d'art. Il s'agit pour la Francophonie d'être un facilitateur et un accélérateur du développement du Web francophone, tout particulièrement à partir du Sud.

Le soutien au développement, au référencement et à la mise en avant des contenus francophones passe également par une action volontariste de numérisation des œuvres francophones, qui, au moins pour toutes celles qui sont tombées dans le domaine public, doivent être immédiatement disponibles dans des versions de bonne qualité sur le Web. Toutes les bibliothèques francophones doivent s'entraider pour constituer cette nouvelle « bibliothèque monde » où tous les ouvrages du monde seront disponibles en Français.

L'enjeu majeur et évident que constitue la large présence du français sur le Web constitue également un rempart pour la diversité culturelle, car le français est la langue de multiples cultures du Sud qui ne trouvent pas d'expression sur les réseaux numériques dominés par le Nord. Il est essentiel que, sous la conduite de la Francophonie, et avec l'aide des pays francophones du Nord (et en particulier de la France) des fonds importants puissent être mobilisés pour faire vivre, sur le Web, les multiples cultures du Net qui en sont aujourd'hui de facto exclues.

Proposition n°5

Réformer et relancer TV5 Monde comme média identitaire de la francophonie

TV5 Monde a toujours hésité entre deux vocations complémentaires mais insuffisantes : être la chaîne des expatriés du Nord (français, belges, suisses, canadiens) ou être la chaîne de la Francophonie, ouverte sur les Alizés, nourries des cultures plurielles et des inspirations variées des peuples multiples qui constituent le monde francophone. Or dans la perspective de la mondialisation des communications, le réseau mondial que constitue TV5 doit servir de média global au service de l'apparition d'une opinion publique francophone.

TV5 Monde, la chaîne internationale de la Francophonie fêtera ses 25 ans le 2 janvier 2009. En tant que deuxième réseau mondial de diffusion après MTV et juste avant CNN, TV5 Monde représente un atout considérable tant pour la lisibilité et la visibilité francophone que pour les idées et valeurs que porte notre langue.

De même que la multiplication des contenus francophones du Nord et du Sud immédiatement accessibles sur le Web, la diffusion tous supports dans le monde entier d'une chaîne de télévision francophone rendant compte des grands événements rythmant la vie publique des pays francophones est un formidable fédérateur et un levier d'adhésion et de reconnaissance.

TV5 a **tous les atouts d'un média global** : mais la chaîne doit échapper à son trop fort ancrage natif au Nord, pour accepter sa mutation complète en média numérique de la Francophonie : c'est à travers TV5 que les réflexions menées au sein des « Etats généraux francophones » seront suivies et partagées : s'ensuivra une mobilisation civique traversant les frontières, capable de constituer une opinion francophone mondiale sur les grands sujets de l'heure.

Les atouts propres de TV5 Monde : chaîne multilatérale francophone, elle rassemble les valeurs et les points de vues de ces différents partenaires. Du fait de ce caractère multipolaire, TV5 Monde traduit quotidiennement l'idée de la diversité culturelle et de l'universalisme francophone comme dialogue de cultures. Quatre grandes pistes de développement de TV5 doivent être envisagées :

- Son caractère multilatéral unique doit être renforcé par le développement de partenariats nouveaux avec les acteurs audiovisuels du Sud. **TV5 doit être la chaîne de toute la Francophonie**, et ses éditions par « continent » doivent aussi servir à l'essor des marchés audiovisuels francophones du Sud.
- Alors que la diffusion de TV5 Monde se fait depuis des années sur tous les continents et sur toute une série de réseaux couvrant la grande majorité de la population mondiale, en France TV5 Monde reste peu vue. La chaîne devrait être introduite **dans le bouquet gratuit de la TNT, pour être reçue** partout sur le territoire français. C'est un enjeu de visibilité décisif en France, même pour la Francophonie.
- Une meilleure couverture du Sud peut être accélérée par **un partenariat TV5/RFO**. Le Réseau France Outremer compte 9 stations régionales sur 3 continents et 3 océans. RFO est donc un instrument supplémentaire pour le rayonnement de la Francophonie. **Un partenariat entre TV5 Monde et RFO** permettrait d'additionner leurs atouts.

- Les programmes de TV5 Monde doivent être réétudiés pour corriger les redondances, les lourdeurs et les émissions passéistes. L'esprit de créativité et le professionnalisme doivent primer sur les contraintes administratives et diplomatiques.

Priorité n°2 : Redonner une impulsion et une efficacité à la Francophonie

Pour rendre plus perceptible l'action de la Francophonie et faire reculer les critiques qui lui sont portées en prouvant qu'elle constitue un instrument important dans le concert des nations, il est nécessaire d'engager plusieurs actions décisives qui à la fois dans l'ordre symbolique et dans des traductions très concrètes de cette nouvelle impulsion, feront entendre de manière claire et nette la singularité francophone.

Il s'agit de rendre distincte et évidente la spécificité d'une « voie francophone » qui soit aussi un chemin vers l'avenir.

Action symbolique :

6. Lancer une grande manifestation culturelle et médiatique annuelle

Actions concrètes:

7. Fixer des objectifs communs sur les grands sujets du XXIème siècle

- *Réchauffement climatique : signer un Pacte francophone*
- *Energie : concevoir une « alternative de développement »*
- *Crise alimentaire mondiale : « Plan de solidarité contre la Faim »*

8. Défendre les Droits de l'homme et la Liberté de la Presse au delà des grandes déclarations de principe

9. Rendre plus efficace la gestion de la prévention des conflits

10. Créer une Fondation de la Francophonie

C'est en faisant de la Francophonie un pôle de référence dans le domaine de la diversité culturelle, mais aussi et surtout sur un certain nombre de problèmes qui apparaissent comme les sujets de préoccupation majeurs du XXIème siècle que l'on parviendra à donner à la Francophonie ses lettres de noblesse.

Proposition n°6

Lancer une grande manifestation culturelle et médiatique annuelle

La musique est à travers la chanson une des expressions artistiques les plus fédératrices et les plus populaires. Un grand concert médiatisé de la francophonie organisé en marge du Sommet de Québec, ou une à deux semaines avant, serait l'occasion d'une grande fête populaire réunissant les vedettes des pays francophones.

Ce concert mondial permettrait aux francophones, spectateurs et téléspectateurs, de mieux comprendre la Francophonie en ressentant directement la proximité linguistique. **Un grand concert mondial créerait un lien entre les populations et les institutions francophones.** Le retentissement médiatique de cet événement populaire pourrait préparer les esprits et les médias à la tenue de la rencontre internationale francophone de Québec. **La Francophonie se rapprocherait ainsi des populations, en rapprochant sur une même scène des stars de tous les continents, capables de faire vibrer des publics différents, en français ou dans les langues nationales.**

La musique francophone serait promue sur une scène internationale avec une diffusion à l'échelle mondiale de l'événement naturellement assurée par TV5 Monde via le satellite mais aussi toutes les télévisions francophones (en particulier hertziennes) qui souhaiteraient en être partenaires, ou simplement diffuseurs.

Une première édition pourrait être organisée dès cette année à Paris ou à Québec, avec une place importante donnée aux artistes d'Afrique et du Maghreb. Ce concert serait ensuite organisé chaque année dans un autre pays francophone, une année sur deux, celui qui accueillerait le Sommet francophone.

On peut même imaginer de fédérer encore plus l'adhésion populaire par l'organisation d'une émission de type « Nouvelle Star » ou « American Idol », qui permettrait pays par pays de sélectionner de nouveaux artistes de la Francophonie.

La diffusion d'une telle émission « série » mettra en avant l'appartenance des pays membres à la Francophonie au sein de leurs populations tout en affirmant la spécificité francophone (l'attention à la diversité, la promotion des cultures différentes) en opposition avec d'autres sphères linguistiques.

Il est essentiel que dans l'ordre symbolique, la Francophonie apparaisse comme un espace d'initiatives ouvert, un lieu où le potentiel de chacun peut trouver à s'épanouir dans et par les échanges entre pays francophones. Il faut tourner symboliquement la Francophonie vers la réussite et le succès. La musique et la chanson peuvent jouer ce rôle.

Proposition n°7

Fixer des objectifs communs sur les grands sujets du XXI^{ème} siècle

- *Réchauffement climatique : signer un Pacte francophone*
- *Energie : concevoir une « alternative de développement »*
- *Crise alimentaire mondiale : « Plan de solidarité contre la Faim »*

Il est indispensable que la Francophonie devienne, au sein de la communauté internationale, une enceinte diplomatique capable de prendre des positions concertées et cohérentes réunissant des pays responsables, qu'ils soient au Nord ou au Sud, et capables de concilier leurs enjeux respectifs pour privilégier l'intérêt collectif de l'humanité. A un moment où les citoyens sont partout à la recherche de moyens d'exprimer des positions dans les enceintes internationales sur les thèmes qui dépassent la responsabilité individuelle des Etats, **la Francophonie peut être exemplaire, si elle parvient à concilier les points de vue du Nord et du Sud en son sein, préalablement à la tenue des grandes conférences mondiales sur ces thèmes importants.** Au sein des organisations internationales, la Francophonie réunit un tiers des pays membres : c'est un groupe de pression non négligeable !

-« Pacte francophone » contre le Réchauffement climatique

Tous les Etats francophones subissent les changements climatiques et l'Organisation internationale de la Francophonie s'est déjà engagée dans des actions significatives dans ce domaine. Le prochain Sommet de la francophonie à Québec doit être l'occasion d'affirmer cette volonté de lutter contre le Réchauffement climatique en signant un **Pacte francophone contre le Réchauffement climatique**, dont tous les Pays francophones appliqueront et défendront ensuite les principes (réduction des gaz à effet de serre, gestion responsable des réserves hydrauliques, promotion du développement durable, actions en faveur de l'environnement dans les pays du sud, programmes de reforestation des zones désertiques...)

-Energie : conception d'une « alternative de développement »

Plus la crise pétrolière apparaîtra comme structurelle, plus les schémas de développement devront s'appuyer sur des énergies alternatives ou de nouvelles manières de gérer et d'utiliser les énergies aujourd'hui maîtrisées, renouvelables plutôt que fossiles. La France doit mettre au service de la Francophonie, les compétences dont elle dispose dans le domaine énergétique, afin de dessiner au plus vite, dans l'ensemble francophone, une véritable « alternative de développement » fondée sur d'autres ressources énergétiques que le pétrole.

-Crise alimentaire mondiale : promouvoir un « plan solidaire contre la Faim »

Il est possible de faire jouer un rôle majeur à l'OIF dans la gestion de la crise alimentaire mondiale. De multiples facteurs entrent en jeu : augmentation de la demande mondiale tirée par les pays émergents ; réchauffement du climat qui accroît la fréquence et l'intensité des inondations et des sécheresses ; spéculation sur une hausse durable des prix alimentaires... L'OIF doit inscrire cette question au prochain Sommet de Québec pour concevoir un plan global contre la faim en liaison avec l'ONU. Le directeur général de la FAO, M. Jacques Diouf pourrait apporter sa contribution au Sommet de Québec pour mettre au diapason les gouvernements, les agences internationales, les entreprises privées, les fondations. Face à une situation aussi dramatique, la Francophonie a son mot à dire, car cette crise affectera, à l'échelle mondiale, la sécurité, l'économie et la santé des populations affectées. Elle doit *a fortiori* s'engager sur ce point parce que la majorité de ses pays membres sont africains.

Proposition n°8

Défendre les Droits de l'Homme et la Liberté de la Presse, au delà des grandes déclarations de principe

La Francophonie ne peut qu'être à l'avant-garde de l'offensive pour les valeurs des Lumières, Démocratie, Droits de l'Homme, Liberté politique et Liberté de la Presse. Ces valeurs sont défendues par plusieurs organismes francophones, elles doivent être réaffirmées comme « principes communs » des Pays francophones et ceux qui s'en écarteraient doivent pouvoir faire l'objet de sanctions au sein de la Francophonie, allant jusqu'à l'exclusion des pays membres qui s'écarteraient de ces principes.

Sur le plan des textes, tout est net. La Charte de la francophonie précise qu'elle a pour objectif « *d'aider à l'instauration de la démocratie... avant d'évoquer... le soutien à l'Etat de droit et aux droits de l'Homme* ». La Francophonie a par ailleurs affirmé cette volonté dans la Déclaration de Bamako sur la démocratie, les droits et les libertés dans l'espace francophone et récemment la Déclaration de Paris adoptée par les ministres francophones de la Justice en février 2008. Ainsi, la Francophonie multilatérale dispose de cadres normatifs et programmatiques devenus des références mais insuffisamment mis en avant. L'action de la francophonie dans les domaines de la démocratie et des droits de l'homme est à un tournant : **il est indispensable que des moyens d'action clairs soient dégagés pour qu'elle apparaisse plus concrète et efficace. Plusieurs points à souligner :**

- **La liberté de la presse**

L'OIF doit renforcer l'indépendance des médias dans les pays francophones, car seule cette indépendance peut favoriser la liberté d'expression et la diffusion d'une information diversifiée permettant l'expression du jeu démocratique. L'OIF doit agir dans trois directions :

- Dénoncer toute atteinte à la liberté de la presse
- Amplifier son action en faveur du développement des médias indépendants
- S'assurer le relais d'une association représentative de la presse francophone

- **La promotion de la démocratie et des droits de l'Homme**

L'OIF doit poursuivre ses actions de promotion de la démocratie par la consolidation de l'Etat de droit au travers des valeurs telles que la liberté et l'égalité. Ceci doit tout d'abord se concentrer sur le droit à l'égalité des femmes, qui mérite un effort plus important dans plusieurs pays du sud. Mais cette égalité doit également être promue pour tous face à la justice. Cet effort doit être orienté vers une coopération pour la formation des professionnels de la justice.

- **L'accompagnement des processus électoraux**

L'OIF participe déjà à de nombreux programmes visant à assurer la tenue d'élections démocratiques et multipartites. Les efforts doivent être concentrés sur la phase précédant les élections, sur l'accompagnement des scrutins. L'OIF doit sélectionner précisément les actions à entreprendre dans ce domaine, sous peine de ne pouvoir assurer un travail efficace si elle déploie ses efforts sur un champ trop large. D'autres organisations internationales ou non gouvernementales peuvent prendre le relais concernant la phase « post-élections », notamment pour le contrôle de la régularité des scrutins. L'investissement de l'OIF sera alors concentré dans des domaines de compétence précis et maîtrisés.

Proposition n°9

Rendre plus efficace la gestion de la prévention des conflits

L'espace francophone doit être un espace de paix et là encore la Charte de la Francophonie l'a immédiatement souligné. L'OIF est donc naturellement présente et active dans le domaine du maintien de la paix, toutefois son action souffre d'une certaine dispersion alors qu'elle devrait concentrer ses efforts sur des enjeux précis sur lesquels elle aurait plus de prise.

5 chantiers sont à conduire en priorité :

1. Consolider les capacités d'observation et de veille

L'OIF doit renforcer ses capacités d'observation et de veille afin de permettre au Secrétaire général de jouer, conformément aux dispositions du chapitre 5 de la déclaration de Bamako et à l'article 7 de la Charte, un rôle accru dans la prévention des conflits au sein de l'espace francophone, en partenariat avec les membres bilatéraux et multilatéraux concernés. Il convient de dynamiser les groupes des Ambassadeurs francophones, de réorganiser les représentations permanentes de l'OIF et ses autres unités hors siège, de redéfinir le fonctionnement des Conseils Permanents de la francophonie (CPF) pour rendre le conseil plus réactif et plus engagé dans les situations de crise, de réévaluer le dispositif des Comités *ad hoc* consultatifs restreints et de l'utiliser plus; de mobiliser également les Ministres francophones des Affaires Etrangères pour un travail commun sur le terrain en situation de crises. Chacune de ces mesures techniques améliore le dispositif actuel de prévention et de gestion des conflits.

2. Renforcer le dispositif d'alerte précoce

En matière d'alerte précoce, l'OIF a pris l'initiative de renforcer les partenariats entre les organisations multilatérales engagées dans ce type d'actions : ONU, UE, UA, Ligue Arabe, certaines ONG et instituts de recherche... Afin d'évaluer les possibilités d'une coopération opérationnelle dans les situations de crise.

3. Développer et renforcer les capacités de médiation et de facilitation francophones

La francophonie a démontré ses capacités en la matière en de nombreuses occasions (Togo, Comores, Centrafrique, Burundi, Côte d'Ivoire, Tchad, République Démocratique du Congo...) en mobilisant une expertise francophone de haut niveau. Elle peut en la matière jouer un rôle efficace, d'autant mieux qu'elle est souvent dans ses pays membres accueillie plus favorablement que beaucoup d'autres intervenants.

4. Soutenir la signature, la ratification et la mise en œuvre des accords internationaux en matière de paix et de sécurité.

L'OIF a fait la preuve de son utilité dans ce domaine (exemple de la Convention d'Ottawa sur les mines anti-personnelles), ainsi que la mobilisation des Etats francophones en faveur d'un renforcement du droit international humanitaire et de la justice pénale internationale.

5. Actions à entreprendre dans le domaine du maintien de la paix

- Utilisation du français dans les Opérations de Maintien de la Paix (OMP) par les instances internationales (surtout ONU)
- Mobilisation des Etats francophones pour une participation plus grande aux OMP
- Renforcement du rôle de l'OIF pour les volets non militaires des OMP

Proposition n°10

Créer une Fondation de la Francophonie

Le financement des actions de la Francophonie, en particulier pour toutes celles qui sont coordonnées ou organisées par l'Organisation Internationale de la Francophonie, se heurte très vite à des problèmes de moyens. Or l'enjeu francophone est de nature à mobiliser un grand nombre d'entreprises, voire de particuliers, qui pourraient souhaiter contribuer aux mesures engagées, dès lors qu'elles seront plus visibles et mieux structurées sur les problèmes phares de notre époque.

Le but premier de cette fondation sera donc précisément de collecter sous la houlette d'une même autorité fonds publics et dons privés. L'ambition de la Francophonie ne peut se concrétiser que si les Etats apportent les moyens financiers nécessaires à la conduite de projets innovants. **Cet engagement matérialise leur attachement et la confiance dans l'avenir des actions multilatérales menées par l'Organisation internationale de la Francophonie.** Un signal positif fort sera envoyé par la création de cette Fondation, aux acteurs privés, en les encourageant à participer à la construction de cet élan francophone.

Après avoir collecté les fonds publics et les dons privés selon des règles strictes et transparentes, cette fondation sera chargée de les distribuer de diverses manières : en ayant recours aux différents dispositifs de la micro-finance ; en favorisant la constitution de partenariats publics/privés ; en contribuant à l'implantation et à la mise en réseau d'entreprises dans les pays francophones, et particulièrement en Afrique. L'ensemble de ces programmes devront répondre à l'urgence de concilier le développement économique avec le développement durable, et seront coordonnés par le Secrétaire général de la Francophonie.

Les investissements de la Fondation démontreront une évidence : par la construction de ce maillage économique, la langue française peut constituer un avantage comparatif performant, un levier essentiel permettant le gain de parts de marché, dans une compétition économique globalisée.

Enfin, l'utilisation des deniers publics et de l'argent privé devra régulièrement et scrupuleusement être évaluée par une juridiction indépendante qui procèdera à l'audit général des projets menés. **Passer d'une logique de moyens à une culture des résultats :** voilà une condition essentielle au fonctionnement et au développement d'une Francophonie plus crédible, plus efficace et plus visible aux yeux des populations francophones

Cette décision interviendra dans un contexte favorable dans de nombreux pays francophones. La France par exemple a amélioré le statut des fondations, en particulier en procédant à un allègement de la charge fiscale pour leurs bienfaiteurs. Les dons effectués demeurent, en effet, déductibles de l'impôt sur le revenu. D'autre part, de nombreux pays, comme l'Allemagne, les Pays-bas ou le Japon, dans lesquels l'action culturelle extérieure peut être relayée par des partenaires privés regroupés dans une fondation, ont déjà pris une initiative similaire, ce qui permettrait de tirer avantage de l'expérience qu'ils ont acquise sur ce point.

C'est en outre pour la Francophonie le moyen de sortir d'un financement trop français pour démultiplier ses ressources et donc ses moyens d'action pratique.

Priorité n°3 : Reprendre l'offensive linguistique

La clef de l'avenir de la Francophonie, c'est la bonne santé du Français dans le monde, et sa capacité à fédérer encore des peuples sur plusieurs continents, en conservant à notre langue cette formidable capacité de nourrir la réflexion universelle dans certains domaines essentiels. Cette troisième priorité aurait pu donc être évoquée en premier, mais...

La promotion de la langue doit apparaître, non comme un attachement instinctif, romantique, ou passéiste, mais comme un besoin pragmatique, pour accélérer le développement des pays francophones, et donner à la Francophonie une capacité plus large de peser sur les enjeux collectifs mondiaux.

Il ne s'agit pas de poser la promotion de notre langue commune comme principe préalable, mais au contraire comme le meilleur moyen d'obtenir dans l'avenir un véritable succès sur les actions pratiques envisagées.

Reprendre l'offensive linguistique, c'est donc envisager la promotion du français de manière décomplexée, débarrassée des scories de l'histoire, et tournée de manière délibérée vers l'avenir.

Action symbolique :

11. Créer une « Académie francophone ».

Actions concrètes:

12. Intégrer la Francophonie aux programmes des écoles et des collèges

13. Favoriser les échanges et la mobilité dans les lycées et les universités

14. Démultiplier l'action de soutien à l'apprentissage du Français

15. Consolider le tissu médiatique francophone par la diffusion satellitaire

16. Renforcer l'usage du Français dans les institutions et les entreprises nationales et internationales

La bataille qui doit être menée aujourd'hui pour le Français doit concerner toutes les classes d'âge et il est indispensable de la mener de manière cohérente et systématique. Cette action doit s'articuler sur deux relais majeurs : les structures d'enseignement, d'abord, et les médias ensuite. Il est également essentiel que les Francophones réclament l'usage du Français dans toutes les enceintes internationales (a fortiori dans les entreprises ou administrations des pays francophones)

Proposition n°11

Créer une « Académie francophone »

Certes l'Académie française s'est ouverte à la Francophonie, puisqu'elle a accueilli en son temps le premier Président du Sénégal, le Poète Léopold Sédar Senghor, qui a joué un rôle décisif dans la construction même de la Francophonie. Il y a peu, l'élection d'Assia Djebbar a confirmé cette vocation francophone, et non purement française, de l'Académie française.

Il n'empêche que le Protecteur de cette première Académie francophone est le Président de la République française... Et il est important, pour amplifier le mouvement, que, symboliquement, une Académie nouvelle accompagne l'évolution de la langue française. Combien de mots ont cours au Québec, en Algérie, en Côte d'Ivoire, en Belgique, qui ne sont jamais entendus en France ? La force conquérante du Français passe aujourd'hui par toutes ses déclinaisons nationales, par toutes ses variantes, et la puissance créatrice de la langue, exprimant le génie de chaque peuple, entraîne la grammaire et le vocabulaire dans une prodigieuse aventure.

L'Académie francophone devrait donc être composée d'écrivains de renom, issus des Académies francophones des cinq continents, ou des structures comparables, qui hébergent bien souvent les « correspondants » de l'Académie française.

- L'une des tâches de cette nouvelle « compagnie », qui serait placée auprès du Secrétaire Général de la Francophonie, serait sans doute de rendre compte de la floraison de parlers francophones diversifiés et d'en tirer une logique, de penser l'évolution de la langue comme langue vivante, productrice, créatrice, afin d'en protéger le dynamisme et la richesse.
- Une deuxième mission de cette Académie sera de remettre annuellement un Grand Prix de la Francophonie, qui couronnera une œuvre littéraire illustrant la Francophonie, dans sa diversité.
- Les sessions de cette Académie devront être organisées d'une manière nouvelle, afin de prendre en compte l'éloignement physique de ses membres, et les larges décalages horaires entre eux. Il est vraisemblable qu'un vaste Forum virtuel sur Internet leur permettra de dialoguer en temps réel ou en différé, tandis que une ou deux réunions plénières les rassembleront dans un même lieu. Il y aurait un sens à héberger l'Académie francophone au Québec ou sur le continent africain, afin de marquer justement l'écart qui existe entre l'avenir du français des francophones et l'évolution du français de France.

Proposition n°12

Intégrer la Francophonie dans les programmes des écoles et des collèges

Les enjeux de cette proposition sont aussi variés que considérables : il ne s'agit pas seulement de transmettre aux générations suivantes les connaissances indispensables à la compréhension de l'histoire et de rendre hommage aux hommes (Léopold Sédar Senghor, Hamani Diori, Habib Bourguiba, Norodom Sihanouk) qui ont conçu et bâti la Francophonie, mais également de promouvoir ses valeurs fondatrices (diversité culturelle, démocratie, droits humains, etc.), porteuses d'une certaine vision de l'homme et du monde.

Il ne s'agit pas seulement de la rendre populaire auprès de la jeunesse, mais de permettre aux générations futures une meilleure compréhension des enjeux actuels du monde, impératif hautement précieux dans un régime démocratique. Car on ne peut penser la Francophonie sans se remettre en cause, c'est-à-dire sans interroger son périmètre de conscience et d'action, lequel s'est considérablement élargi depuis quarante ans, de la promotion de la démocratie à l'urgence écologique.

La Francophonie doit donc rejoindre **les programmes d'histoire du vingtième siècle**, comprendre une part de réflexion sur la Négritude, d'un point de vue historique et politique également, et être mise en rapport avec la colonisation (comme son reflux doit dans certains pays être mis en rapport avec la décolonisation).

La Francophonie doit également rejoindre **les programmes de littérature du vingtième siècle**, et il n'est pas douteux qu'elle nourrira également les programmes de littérature du vingt-et-unième siècle...

Ce double enseignement permettra de remédier au malaise identitaire qu'éprouvent certains jeunes français dans notre société. Savoir se situer par rapport aux autres, retrouver ses racines, offrir à chacun l'opportunité de s'identifier à des exemples, tels doivent être les effets de ces cours de littérature francophone. Les formations des professeurs du secondaire doivent aboutir à la création de chaires de littérature et d'histoire francophone.

Une conscience cultivée disait le philosophe existentialiste chrétien Jean Lacroix, c'est une conscience qui se situe. Nul doute que l'intégration d'un enseignement sur l'histoire et la littérature francophone dans les classes du primaire et du secondaire serait de nature à aider les jeunes générations à mieux se « situer » dans la société française et le monde de demain.

Proposition n°13

Favoriser les échanges et la mobilité dans les lycées et les universités

La conscience de la Francophonie passe, à partir du Lycée, par une politique résolue en faveur des échanges entre classes et étudiants francophones du monde.

- **Au niveau des Lycées** : de même qu'une action volontariste a permis de développer fortement la maîtrise de l'allemand par les lycées d'après-guerre, doublé d'une organisation très détaillée des échanges linguistiques et culturels entre lycées allemands et lycées français, de même une action (plus facile au demeurant) doit être engagée dans les établissements secondaires pour multiplier les liens d'échanges et de correspondances avec les lycées francophones des autres continents, ou des autres pays francophones de l'Europe. Ces mesures ne sont pas coûteuses, elles s'insèrent dans l'accompagnement pédagogique normal ; toutefois si des besoins spécifiques apparaissent, ils pourraient être pris en charge (surtout dans les pays du Sud) par des aides spécifiques de l'OIF tournées vers l'éducation.
- **Au niveau universitaire** : deux enjeux. La place du Français comme langue de travail scientifique, et la création d'un «**Erasmus**» francophone.
- Tout d'abord **la restauration de la langue française comme langue de travail dans un certain nombre de disciplines qui ont aujourd'hui tendance à adopter l'anglais (y compris des sciences « molles » comme la gestion, le management dont les concepts sont facilement adaptables en Français...)**. Dans aucune discipline, en terre francophone, le fait d'être francophone ne doit constituer un frein ou un obstacle aux études ! Le but est aussi de renforcer les connaissances scientifiques dans tous les pays francophones, en favorisant des rencontres régulières entre les élites scientifiques provenant de pays et d'horizons divers.
- La création d'un **Erasmus francophone** constitue une priorité pour éviter la fuite des cerveaux francophones du Sud vers les Etats-Unis, le Canada et le Royaume-Uni. En effet c'est aujourd'hui la situation à laquelle on assiste, et il serait important de redonner aux étudiants francophones du monde entier, le sentiment d'un lien privilégié. Il faut ouvrir les filières d'excellence, les Ecoles normales supérieures, les grandes écoles de commerce, Polytechnique, aux étudiants francophones non français. Il faut investir dans des structures d'accueil renouvelées pour pouvoir faciliter les échanges entre les Universités francophones. Tel sera l'objet des accords qui constitueront l'armature du Programmes **Erasmus francophone... L'agence universitaire de la Francophonie paraît le cadre naturel pour gérer efficacement un tel programme.**

Proposition n°14

Démultiplier l'action de soutien à l'apprentissage du Français

Comme le fait aujourd'hui le Royaume-Uni à travers le *British Council*, qui bénéficie de très larges crédits, bien supérieurs à ceux que la France consacre à l'apprentissage de la langue française à l'étranger, la Francophonie doit consolider le réseau d'enseignement du Français dans le monde, en déployant des fonds nouveaux sur des actions spécifiques d'accompagnement et de soutien (fourniture de matériel scolaire aux Alliances françaises par exemple, etc.).

Il est très important que l'action linguistique soit clairement identifiée et consolidée dans les crédits du Ministère des Affaires étrangères français, mais aussi dans les crédits qui peuvent être engagés par les autres pays francophones et par l'OIF sur ce thème précis. **Une Francophonie décomplexée, c'est une Francophonie qui n'a pas peur de conquérir de nouveaux territoires où elle doit apparaître comme la seconde langue la plus souvent choisie, après l'anglais.** L'Amérique latine est une terre de conquête, l'Asie redevient une terre de conquête : le nombre de locuteurs francophones dans le monde doit continuer à augmenter, mais il faut leur faciliter l'apprentissage de cette langue.

Les Pays francophones devraient conduire à partir du prochain Sommet de la Francophonie, et sous l'impulsion du Secrétaire général, une évaluation exacte des besoins et des moyens actuels de l'enseignement du français dans le monde. Puis le Secrétaire général proposera des solutions nouvelles de financement de la présence et de l'expansion francophones, selon les modalités qu'il aura retenues. A terme on peut penser à des actions nouvelles associant public et privé, à la mobilisation d'aides versées à la Fondation, au croisement des moyens de plusieurs pays francophones donateurs...

Dans le contexte de concurrence accrue que connaît aujourd'hui le français, il est indispensable qu'il continue de gagner des adeptes, sur tous les continents. Pour cela, il ne s'agit pas uniquement d'argent et de financements nouveaux : une action de soutien à son enseignement est indispensable, y compris par voie diplomatique en réclamant ou en soutenant le développement des filières d'apprentissage du français, pays par pays. Ceci doit être une des actions permanentes des chancelleries francophones, partout dans le monde.

Proposition n°15

Renforcer le tissu médiatique francophone par la diffusion satellitaire

Impossible aujourd'hui de contester le rôle fondamental joué par la télévision par satellite pour faire partager une langue. L'influence dans le Maghreb de l'arabe du Golfe persique s'explique naturellement par le rayonnement des télévisions par satellite comme Al Jazeera, reçue dans tout le monde arabe et au-delà...

De même la constante présence des chaînes de télévision françaises au Maroc et en Algérie, par débordement hertzien d'abord, puis par débordement satellitaire, y explique aujourd'hui le maintien d'une très vivace francophonie, alors même que les politiques des Etats (notamment de l'Etat algérien après l'indépendance) allaient dans le sens d'une arabisation rapide de toutes les structures d'enseignement.

Il est essentiel dans les prochaines années de développer une stratégie de diffusion satellitaire des chaînes francophones dans laquelle les Etats francophones, et probablement l'OIF, devront s'engager financièrement pour soutenir des initiatives privées.

Quelques directions doivent être privilégiées :

- ⇒ Le Maghreb et le monde arabe : La forte présence des télévisions françaises et francophones au Maghreb a considérablement aidé à y maintenir la Francophonie et à y développer son influence. Avec l'arrêt progressif des émissions de TPS sur hotbird, la question va se poser de **remplacer la réception pirate des chaînes de l'ancien bouquet TPS par une réception légale, payante ou gratuite, d'un certain nombre de chaînes française ou francophones**. Le cas échéant, les Etats francophones doivent accepter de financer l'acquisition d'un certain nombre de droits nouveaux (sportifs, cinéma...) sur les territoires concernés, pour diffuser un bouquet de programmes plus riche, réellement concurrentiel avec les télévisions internationales arabophones ou anglophones.
- ⇒ La **diffusion satellitaire francophone en Afrique** est aujourd'hui le fait d'un seul opérateur satellite : CANAL+OVERSEAS, qui y diffuse en outre sa chaîne payante CANAL+HORIZONS et un bouquet varié de programmes francophones sous la marque CANALSAT. Les Etats francophones pourraient envisager d'aider ce bouquet à reprendre plus de chaînes francophones africaines, ou **soutenir la fourniture d'un bouquet mixte francophone et anglophone sur les pays non francophones** afin d'y promouvoir l'usage et la pratique du français.
- ⇒ **L'Amérique latine** représente un continent en pleine ouverture culturelle, qui est particulièrement **en attente d'un dialogue fructueux avec l'Europe**. On pourrait parfaitement imaginer un soutien de la Francophonie à la « mise en air » d'un **bouquet de programmes à la fois francophones, hispanophones et lusophones** qui seraient délivrés pour une somme modique sur l'Amérique centrale et l'Amérique du sud.

Proposition n°16

Renforcer l'usage du Français dans les institutions et les entreprises nationales et internationales

Il est nécessaire de travailler sur les représentations du français et montrer en quoi il constitue une langue d'avenir, de développement et de recherche de pointe. Il ne doit plus être perçu sur le plan international seulement comme le vecteur des produits de luxe, de la gastronomie, et être considéré comme une langue littéraire et précieuse. Car cette représentation a un impact sur son enseignement. Ainsi, dans certains pays, ce sont surtout les femmes qui veulent apprendre le français comme langue seconde. Le futur du français dépend pour beaucoup de sa capacité à se revendiquer comme une langue apte à traduire la modernité et utilisée dans les lieux de pouvoir (Nations Unies, Union Européenne).

Plusieurs directions doivent guider cette action politique :

1) Dans la vie des institutions internationales et européennes, il est nécessaire que la plupart des membres de l'OIF veillent à s'exprimer en français dans les enceintes où le français est langue de travail, tant au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement que de leurs représentants. La France devra profiter de la présidence de l'Union Européenne pour accentuer ses efforts auprès des institutions européennes pour conserver un équilibre entre les langues de travail de l'Union. Les institutions communautaires ne doivent pas relâcher leur nécessaire politique de plurilinguisme. Pour les accompagner et donner une traduction concrète de notre propre engagement, la France devra intensifier son concours à la formation des fonctionnaires communautaires originaires des Etats membres les plus récemment entrés dans l'UE, et favoriser les projets d'établissement avec l'ENA et les académies et instituts diplomatiques.

2) Une Haute Autorité de la Francophonie (HAF) ayant le statut d'Autorité Administrative Indépendante (AAI) et fonctionnant sur le même modèle que la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations en Entreprise (HALDE), doit être créée. Elle devra travailler en lien étroit avec l'Observatoire de la langue française en veillant à ne pas créer de doublon de compétence. Elle disposera d'un pouvoir d'enquête juridique, d'avis et de recommandation, voire d'un pouvoir de sanction pour tout manquement à la loi Toubon sur l'usage de la langue française dans les entreprises, dans les médias et surtout dans les administrations et ministères. Une proposition de Loi renforçant et consolidant la Loi Toubon a été élaborée par le Sénateur Marini, elle doit être examinée, sans doute amendée, votée, et appliquée strictement.

3) Faire respecter l'usage de la langue française lors des Jeux Olympiques. Le sport mondial et les J.O. en particulier ont deux langues officielles : il n'y a aucune raison que les athlètes francophones soient défavorisés par leur langue dans leur accès aux informations essentielles (résultats, horaires, etc) Les enseignements tirés des Jeux d'Athènes, où le Français avait été réduit à la portion congrue, devraient avoir permis d'anticiper les problèmes de bilinguisme et de trilinguisme en amont de l'organisation des Jeux de Pékin.

Conclusion

Trop longtemps, la Francophonie n'a pas été considérée comme une priorité pour l'action extérieure de la France, alors que la question de la diversité culturelle fait incontestablement partie des enjeux majeurs de la mondialisation des cultures et de la communication. Trop longtemps, la Francophonie n'a été perçue que sous l'angle de l'héritage de la période coloniale, alors qu'elle demeure largement orientée vers l'avenir, à travers les nouvelles technologies et l'Internet. Trop longtemps, la Francophonie est restée paralysée, sur la défensive et complexée face à un anglais dominant, alors qu'elle a vocation à se montrer offensive et ouverte sur le monde. C'est ainsi que l'espace géoculturel dans lequel nous baignons souffre de profondes carences, tant sur le plan des structures que sur le plan des moyens financiers.

Pour autant, il ne faut ni dramatiser cet état de fait, ni partir tête baissée dans un combat linguistique à courte vue. En effet, notre communauté dispose d'atouts remarquables qu'il convient de valoriser. Les francophones, et pas seulement les Français, sont très fiers d'entendre dans les aéroports, les hôtels, les marchés et les quartiers populaires, résonner leur langue commune. Dans cette perspective, ils ne souhaitent qu'une seule chose : qu'elle se répande encore plus sur les cinq continents.

Il en va ainsi dans de nombreux domaines. Non seulement grâce à son passé mais aussi par son actualité, la langue française fait partie des cinq ou six langues de culture et de civilisation. D'où la floraison d'artistes au talent communicatif, de Tahar Ben Jelloun et Ahmadou Kourouma pour la littérature, à Youssou N'Dour pour la chanson ? Le cinéma français a remporté 3 Oscars cette année, et la Palme d'Or du Festival de Cannes... Comment peut-on fermer les yeux sur le succès retentissant de l'ouvrage *Les Bienveillantes* de Jonathan

Littel, couronné il y a deux ans du prix Goncourt et du Grand Prix du Roman de l'Académie Française ? Chaque année, la vitalité de la création francophone, par le métissage des peuples et la rencontre d'écrivains provenant d'horizons divers, permet à notre langue de s'enrichir de nouveaux sens, de gagner en nuances, de découvrir des zones encore inconnues de la condition humaine.

La Francophonie peut également s'appuyer sur des expériences historiques démontrant son importance géopolitique. Par deux fois, au début des années 1960 et des années 1990, elle a contribué au rééquilibrage des relations internationales. Certains pays au sortir de la colonisation et du communisme décidèrent d'utiliser la langue française comme un moyen d'intégrer la communauté internationale et la Communauté européenne.

Enfin, dans le cadre de la guerre en Irak, en 2003, la langue française fit partie des leviers sur lequel la diplomatie française joua pour s'opposer à une guerre considérée comme illégale et injuste. Le club des Pays Francophones des Nations Unies (un tiers des Etats membres) pouvait bénéficier d'un réseau exceptionnel pour accroître ses marges de manœuvre dans le processus de décision multilatérale. Dans un monde fragilisé par l'émergence du fondamentalisme islamique, par des troubles politiques croissants dans le monde entier, notamment au Proche-Orient, en Iran et au Darfour, et confronté aux graves enjeux du changement climatique et de la crise alimentaire, cette source d'influence constitue un atout indispensable au service d'une politique indépendante et solidaire qu'il convient de préserver et de développer.

Avec tous ces atouts, la bataille de la langue n'est plus seulement linguistique, c'est une bataille pour une vision de la civilisation mondiale à la naissance de laquelle nous assistons, cette « civilisation de l'Universel » prophétisée par Léopold Sédar Senghor.

Il ne saurait être question de baisser les bras, considérant qu'après tout l'enjeu de la diversité culturelle dans la mondialisation est négligeable, que la bataille pour la langue française est perdue d'avance face un anglais omniprésent.

Le Français a tout ce qu'il faut pour s'imposer comme l'une des principales langues de communication mondiale. A chaque francophone de retrousser ses manches, animé de la ferme conviction que la Francophonie ne doit pas se laisser aspirer par la spirale du manichéisme dans les relations internationales et qu'elle doit au contraire faire entendre au monde entier sa spécificité. Cette spécificité, c'est une conviction : un monde respectueux de la

pluralité des visions, des héritages, et du multilinguisme favorisant l'émergence de la paix, de la démocratie et de la sécurité collective.

Chacune des pistes présentées dans ce rapport est susceptible d'une mise en œuvre rapide, que ce soit avant ou lors du prochain Sommet de la Francophonie. L'accent a été mis sur des actions concrètes, précises, parfois iconoclastes, mais toujours réalistes. Il est possible de provoquer une série de prises de conscience qui donneront un nouvel élan à la Francophonie en même temps qu'une visibilité accrue. Il ne faut pas perdre de temps : c'est aujourd'hui que la Francophonie peut apporter une réponse nouvelle aux problèmes que rencontre l'humanité, et nous devons tout faire pour qu'elle joue pleinement ce rôle.

Francophonie – Repères

La Francophonie est un ensemble d'Etats et de gouvernements « ayant le français en partage » : 55 membres (dont deux membres associés) et 13 observateurs répartis dans les différentes régions du monde : 10 en Afrique centrale ; 6 en Afrique de l'Est et Océan indien ; 11 en Afrique de l'Ouest ; 5 en Afrique du Nord et Moyen-Orient ; 6 en Amérique et caraïbes ; 6 en Asie-Pacifique et 24 en Europe (dont 14 sont membres de l'Union européenne), regroupant une population de plus de 800 millions d'habitants.

Il existe près de 200 millions de locuteurs francophones sur les cinq continents. La langue française est la huitième langue la plus parlée dans le monde.

Les orientations et priorités de la Francophonie sont fixées par le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Réaffirmées au dernier Sommet de Bucarest (octobre 2006), elles sont au nombre de quatre :

- Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique
- Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme
- Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche
- Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité

Les instances de la Francophonie

- **La Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, ou Sommet de la Francophonie**

La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, communément appelée Sommet, est l'instance suprême de la Francophonie. Le Sommet se réunit tous les deux ans. Il est présidé par le chef d'Etat ou de gouvernement du pays hôte jusqu'au Sommet suivant. Depuis le dernier Sommet de Bucarest en 2006 et jusqu'au prochain Sommet de Québec en Octobre 2008, c'est le Président roumain qui occupe la présidence.

Les Sommets de la Francophonie traitent des grandes questions politiques, économiques, et culturelles de l'heure. Ils statuent sur l'admission de nouveaux membres de plein droit, de membres associés et de membres observateurs à l'OIF. Le Sommet définit les orientations de la Francophonie de manière à assurer son rayonnement dans le monde. Il adopte toute résolution qu'il juge nécessaire au bon fonctionnement de la Francophonie et à la réalisation de ses objectifs. C'est aussi l'instance qui élit le Secrétaire général.

La XIIe Conférence des chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage, plus connue sous le nom de "Sommet de la Francophonie ", se réunira du 17 au 19 octobre 2008 à Québec.

Onze Sommets de la Francophonie depuis 1986

- Paris (France, 1986)
- Québec (Canada-Québec, 1987)
- Dakar (Sénégal, 1989)
- Chaillot (France, 1991)
- Grand Baie (Maurice, 1993)
- Cotonou (Bénin, 1995)
- Hanoi (Vietnam, 1997)
- Moncton (Canada-Nouveau-Brunswick, 1999)
- Beyrouth (Liban, 2002)
- Ouagadougou (Burkina Faso, 2004)
- Bucarest (Roumanie, 2006)

- La Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF)

Instituée sur décision du Sommet de Chaillot en 1991, la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) se réunit entre les Sommets afin d'assurer la continuité politique. Les membres des Sommets y sont représentés par leur ministre des Affaires étrangères ou le ministre chargé de la Francophonie. Elle est présidée par le ministre des Affaires étrangères ou le ministre chargé de la Francophonie du pays hôte du Sommet, un an avant et un an après celui-ci.

Cette Conférence a pour mission de veiller à l'exécution des décisions arrêtées lors d'un Sommet et de préparer le Sommet suivant. Elle se prononce sur les grands axes de l'action multilatérale francophone. Elle adopte le budget et les rapports financiers de l'OIF ainsi que la répartition du Fonds multilatéral unique (FMU). La Conférence ministérielle nomme le Commissaire aux comptes de l'OIF et du FMU. En outre, elle recommande au Sommet l'admission de nouveaux membres et de nouveaux membres associés ou observateurs, ainsi que la nature de leurs droits et obligations.

La Francophonie s'appuie également sur les travaux et les recommandations de deux Conférences ministérielles permanentes : la Conférence des ministres de l'Education nationale des pays ayant le français en partage (Confémen) et la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage.

- La Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN), créée en 1960, regroupe 41 Etats et gouvernements membres.

Instance de la Francophonie, la Conférence des ministres de l'éducation nationale des pays francophones (CONFEMEN) est une institution intergouvernementale créée en 1960. La CONFEMEN oeuvre pour la promotion de l'éducation et de la formation professionnelle et technique. Elle constitue l'instrument privilégié qui permet aux Etats et gouvernements de conjuguer leurs efforts en vue de développer leurs systèmes éducatifs. Son rôle est d'orienter les politiques éducatives dans les pays membres à travers des décisions et recommandations.

Par l'intermédiaire de son Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC), créé en 1991 dans la foulée de la première Conférence mondiale sur l'éducation pour tous de Jomtien, la CONFEMEN s'est doté d'un outil d'analyse et d'évaluation qui fournit aux décideurs des informations objectives pour orienter leurs choix en matière de politiques éducatives.

- la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFESJES)

Instance de la Francophonie, la Conférence des ministres de la Jeunesse, des Sports des pays ayant le français en partage (CONFESJES) est une institution intergouvernementale créée en 1969. La CONFESJES appuie les pays membres pour l'élaboration et/ou la mise en oeuvre des politiques nationales de jeunesse et de sport. Elle met en place des programmes d'insertion économique des jeunes, de fabrication de matériel d'animation sportive, de développement de la vie associative et de la culture de la paix. Elle oeuvre à promouvoir la participation des femmes et jeunes filles aux activités sportives et socio-éducatives.

Au plan sportif, la CONFESJES mène des actions de formation des cadres et des sportifs, et surtout apporte son soutien à la préparation des Jeux de la Francophonie pour lesquels elle agit en étroite collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie. La cinquième édition des Jeux de la francophonie a eu lieu à Niamey (Niger) du 7 au 17 décembre 2005. Les prochains jeux de la Francophonie se dérouleront en 2009 à Beyrouth.

Conférences ministérielles sectorielles depuis 1971

- Conférence des ministres de la **Fonction publique**, Lomé (Togo), 1971
- Conférence des ministres de la **Politique scientifique**, Luxembourg, 1977
- Conférences des ministres de la **Justice**, Paris (France, 1980 et 1989), Le Caire (Egypte, 1995), Paris (France, 2008)
- Conférences des ministres de la **Culture**, Cotonou (Bénin, 1981), Liège (Communauté française de Belgique, 1990)
- Conférence des ministres de l'**Agriculture**, Paris (France), 1981
- Conférence des ministres de la **Recherche scientifique et de l'Enseignement supérieur**, Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), 1983
- Conférence des ministres de la **Communication**, Le Caire (Egypte), 1985
- Conférence des ministres chargés de l'**Environnement**, Tunis (Tunisie), 1991
- Conférence des ministres de l'**Education** de l'ensemble des pays ayant en commun l'usage du français, Montréal (Canada-Québec), 1992
- Conférence des ministres chargés de l'**Enfance**, Dakar (Sénégal), 1993
- Conférence des ministres chargés des **Inforoutes**, Montréal (Canada-Québec), 1997
- Conférence des ministres de l'**Economie et des Finances**, Monaco, 1999
- Conférence des **femmes** de la Francophonie, Luxembourg, 2000
- Conférence ministérielle sur la **culture**, Cotonou (Bénin), 2001
- Conférence ministérielle de la Francophonie sur la **société de l'information**, Rabat (Maroc), 2003
- Conférence ministérielle de la Francophonie sur la **prévention des conflits et la sécurité humaine**, Saint Boniface (Manitoba, Canada), 2006))
- Conférence des ministres de la **Justice**, Paris (France, 2008)

- Le Conseil permanent de la francophonie (CPF)

Le CPF est également institué par décision des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, lors de la conférence de Chaillot en 1991. Présidé par le Secrétaire général de la Francophonie, il est composé des représentants personnels dûment accrédités par les chefs d'Etat ou de gouvernement membres des Sommets. Le Conseil permanent est l'instance chargée de la préparation et du suivi du Sommet.

Le CPF a notamment pour missions de veiller à l'exécution des décisions prises par la Conférence ministérielle ; d'examiner les propositions de répartition du Fonds multilatéral unique (FMU) et d'exercer son rôle d'animateur, de coordonnateur et d'arbitre. Il dispose à cet effet des commissions suivantes : la commission politique, la commission économique, la commission de coopération et de programmation et la commission administrative et financière. Le CPF se réunit plusieurs fois par an. En tant que de besoin, le Secrétaire général peut le réunir en session extraordinaire.

Le Secrétaire général de la Francophonie

Le Secrétaire général est le porte-parole politique et le représentant officiel de la Francophonie sur la scène internationale. Elu pour quatre ans par les chefs d'Etats et de gouvernements membres, il rend compte au Sommet de l'exécution de son mandat. L'actuel Secrétaire général, élu le 20 octobre 2002 par le IXe Sommet de la Francophonie de Beyrouth, est l'ancien Chef d'Etat sénégalais Abdou Diouf, qui a succédé à l'Egyptien Boutros Boutros-Gali. Le mandat d'Abdou Diouf a été renouvelé pour quatre ans au Sommet de Bucarest en septembre 2006.

Le Secrétaire général, clé de voûte du dispositif institutionnel de la Francophonie, dirige l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Il est responsable de l'administration et du budget de l'OIF dont il peut déléguer la gestion et conduit l'action politique de la Francophonie. Il est également le plus haut responsable des institutions francophones et préside le Conseil permanent de la Francophonie (CPF).

Animateur de l'ensemble du mouvement francophone, le Secrétaire général préside régulièrement un conseil de coopération chargé d'assurer la cohésion de l'action entre l'OIF, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et les opérateurs que sont l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), TV5, l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et l'Université Senghor d'Alexandrie.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

L'OIF est l'opérateur principal de la Francophonie, chargé de mettre en oeuvre les programmes arrêtés par les Sommets. L'Organisation internationale de la Francophonie agit pour que les pays du Sud et en transition acquièrent les moyens de maîtriser le processus de leur développement et parviennent à générer leur propre dynamique par un développement humain et social durable et équitable. A cet effet, elle mène des actions politiques et de coopération multilatérale, selon une programmation quadriennale.

La communauté francophone s'est dotée en novembre 2004, à l'occasion du Xe Sommet de la Francophonie, d'une feuille de route claire et inédite, le Cadre Stratégique Décennal, fixant, pour une période de dix ans, les axes stratégiques de son intervention et les domaines prioritaires de son action multilatérale : promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ; développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

Langue française et diversité culturelle et linguistique

La Francophonie veille au renforcement du français comme outil de communication et vecteur culturel et, par extension, comme langue de communication internationale, d'enseignement et de support à un dynamisme intellectuel, scientifique et culturel novateur. Elle associe cette action à son engagement en faveur du plurilinguisme en symbiose avec les grandes communautés linguistiques dans le monde.

Au plan national, la promotion de la langue française s'inscrit dans une problématique de cohabitation du français avec d'autres langues partenaires ou internationales, et ce dans la plupart des pays membres, dont vingt-neuf ont le français pour langue officielle. La Francophonie a déjà joué un rôle de pionnier pour la reconnaissance de la diversité culturelle et le dialogue des cultures. Elle a décidé de se donner les moyens de faire face aux tendances uniformisatrices de la mondialisation et de favoriser le maintien et l'essor de la diversité culturelle et linguistique.

Paix, démocratie et droits de l'Homme

La Francophonie entend apporter une contribution significative à la promotion de la paix, de la démocratie, et au soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme, en mettant l'accent sur la prévention. Une vie politique apaisée et la jouissance par les citoyens de tous leurs droits, objets de la Déclaration de Bamako, sont en effet considérées comme des éléments indissociables du développement durable. La gestion des affaires publiques conforme aux principes de la bonne gouvernance est essentielle pour une redistribution plus équitable des ressources. La Francophonie choisit de mettre l'expertise de son vaste réseau intergouvernemental, institutionnel, universitaire et non gouvernemental au service de ses

pays membres en vue du renforcement des capacités nationales, du règlement des conflits et de l'accompagnement des sorties de crise. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie contribue à la réalisation de ces objectifs.

Éducation, formation, enseignement supérieur et recherche

L'éducation entendue au sens large, comme l'accès à l'autonomie et à l'information pour tous, commence par l'accès de tous les enfants à un cycle complet d'études primaires, sans disparité entre les sexes. Elle implique, dans une approche intégrée du primaire au supérieur, un enseignement et une formation permettant l'accès à l'emploi. La Francophonie appuie la conception de politiques d'éducation qui servent ces objectifs et qui veillent à ancrer le français aux côtés des langues partenaires. Enfin, le potentiel de recherche des filières universitaires francophones est valorisé.

Développement durable et solidarité

Engagée à agir pour le développement durable, la Francophonie appuie l'amélioration de la gouvernance économique, le renforcement des capacités, la concertation et la recherche de stratégies communes dans les grandes négociations internationales. Cette mission est étroitement liée à la capacité des États à rendre compatibles leur intégration à l'économie mondiale et la lutte efficace contre la pauvreté, élément de leur stratégie nationale de développement durable. Elle s'appuie notamment pour ce faire sur un espace de coopération décentralisée. L'Administrateur de l'OIF est Monsieur Clément Duhaime, ancien Délégué général du Québec en France.

Les moyens budgétaires dont dispose l'Organisation Internationale de la Francophonie s'élèvent à plus de 80 millions d'Euros pour 2008, dont la moitié provient de la France. L'OIF dispose de quatre représentations permanentes à Addis Abeba (auprès de l'Union Africaine et de la Commission économique de l'Afrique de l'ONU), à Bruxelles (auprès de l'Union Européenne), à New York et à Genève (auprès des Nations unies) ; de trois bureaux régionaux (Afrique de l'Ouest, Afrique centrale et océan Indien, Asie-Pacifique) situés respectivement à Lomé (Togo), Libreville (Gabon) et Hanoï (Vietnam) et de deux antennes régionales à Bucarest (Roumanie) et à Port-au-Prince (Haïti). L'OIF dispose également de trois organes subsidiaires : l'Institut de la Francophonie numérique, l'Institut de l'énergie et de l'environnement basé à Québec (Canada-Québec) et le Comité international des jeux de la Francophonie.

- **Institut de la Francophonie numérique**

L'Institut de la Francophonie numérique (IFN), anciennement Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF), est un **organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie** créé par la Conférence Ministérielle de la Francophonie, en décembre 1998, à Bucarest (Roumanie).

Par cette décision, face à la poussée grandissante des nouvelles technologies et à la mondialisation des processus de communication reconnues par le Sommet de Cotonou (1995), la Francophonie, représentée en Aquitaine (France), depuis 1972, par l'Ecole internationale de Bordeaux (EIB), puis par l'Ecole internationale de la Francophonie (EIF), s'était dotée, sur le même site, en 1998, d'un important pôle engagé dans la marche vers la modernité, l'INTIF. Devenu l'IFN par décision du XIe Sommet de la Francophonie tenu à Bucarest, en septembre 2006, l'Institut a été transféré à Paris, en janvier 2007, et met en œuvre une programmation révisée qui s'appuie sur les résolutions de ce Sommet.

Afin de contribuer à l'insertion des pays membres de la Francophonie dans la société de l'information, cet Institut spécialisé accompagne les partenaires locaux dans une véritable dynamique de coopération Sud/Sud en faisant appel aux compétences locales, en renforçant les capacités existantes et en favorisant la liberté des choix technologiques. Dans le respect de la diversité culturelle, l'IFN participe aux efforts des pays les moins avancés dans l'adéquation des opérations de coopération aux besoins spécifiques du terrain en matière de TIC. Ces dernières, élément de développement devant innover tous les domaines de la Francophonie, confèrent à l'Institut un rôle transversal qu'il exerce en collaboration avec les autres directions de l'OIF.

- **L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF)**

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), organe subsidiaire de [l'Organisation internationale de la Francophonie](#), est né en 1988 de la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée visant le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres. En 1996 cette action a été élargie à l'Environnement.

Basé à Québec, l'Institut a aujourd'hui pour mission de contribuer au renforcement des capacités nationales et au développement de partenariats dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.

Meilleure gestion et utilisation des ressources énergétiques, intégration de l'environnement dans les politiques nationales dans une perspective durable et équitable, tels sont les buts des interventions spécifiques de l'IEPF – formation, information, actions de terrain et concertation – menées en synergie avec les autres programmes de l'Organisation internationale de la Francophonie et notamment ceux issus de la mission D du [Cadre stratégique décennal de la Francophonie](#) : «Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité».

- **Le Comité international des jeux de la Francophonie**

Le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) est chargé d'assurer la supervision générale de l'organisation des Jeux de la Francophonie.

Organisés tous les quatre ans, dans l'année post-olympique, ces jeux invitent, sous la bannière de l'amitié et du partage, la jeunesse de l'espace francophone à se rencontrer au travers d'épreuves sportives et de concours culturels.

Un organe délibératif, le Conseil d'Orientation, et un organe exécutif, la Direction du CIJF, composent le CIJF. Les membres du Conseil d'Orientation, sont désignés par la Conférence ministérielle de la Francophonie et renouvelés tous les quatre ans. Seize représentants d'Etats ou de gouvernements membres de l'OIF, 8 ministres de la culture et 8 ministres de la jeunesse et des sports, composent ce Conseil.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Assemblée consultative de la Francophonie, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) regroupe des parlementaires de 74 parlements ou organisations interparlementaires répartis sur les cinq continents. Son action vise principalement à promouvoir et défendre la démocratie, l'État de droit, le respect des droits de l'Homme, le rayonnement international de la langue française et la diversité culturelle.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est un lieu de débats, de propositions et d'échanges d'informations sur tous les sujets d'intérêt commun à ses membres.

En étroite collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), elle engage et met en œuvre des actions dans les domaines de la coopération interparlementaire et du développement de la démocratie. Ses actions visent à renforcer la solidarité entre institutions parlementaires et à promouvoir la démocratie et l'État de droit, plus particulièrement au sein de la communauté francophone.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie mène un important travail de réflexion portant sur des sujets tels que les libertés et droits politiques, les Parlements et la communication, l'espace économique francophone et la coopération décentralisée ou encore l'éducation, les obstacles à la diffusion des connaissances dans les pays francophones ou la place du français dans les organisations internationales. L'Assemblée se prononce sur la base de rapports établis par ses Commissions.

Le président de l'APF est Monsieur Bernard Patry, un député du Canada. Le Secrétaire général parlementaire est Monsieur Jacques Legendre, sénateur du Nord.

Les opérateurs directs de la Francophonie

- **L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)**

Fondée à Montréal (Canada) en 1961, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) est une institution multilatérale qui soutient la coopération et la solidarité entre les institutions universitaires travaillant en français, prioritairement avec les pays francophones d'Afrique, du Monde arabe, d'Asie du Sud-Est, d'Europe centrale et orientale et de la Caraïbe.

Depuis 1989, l'Agence est l'opérateur direct de la Francophonie pour l'enseignement supérieur et la recherche et elle participe, ainsi, grâce au soutien des États et gouvernements ayant le français en partage, à la construction et à la consolidation d'un espace scientifique en français.

L'AUF compte 658 membres (universités publiques et privées, instituts d'enseignement supérieur, centres ou institutions de recherche, réseaux institutionnels et réseaux d'administrateurs liés à la vie universitaire), répartis dans les pays appartenant à l'Organisation internationale de la Francophonie et au-delà. Il convient d'y ajouter un réseau de plus de 350 départements d'études françaises d'établissements universitaires du monde entier. L'ensemble de ces établissements constitue un réseau unique de partenaires que l'AUF fédère et anime à travers ses cinq programmes d'actions et de soutien. L'Agence met en œuvre des programmes scientifiques dans les domaines de la langue, du développement, du droit, des technologies de l'information et de la formation ouverte et à distance, Elle développe également des actions pour la mobilité scientifique et universitaire et pour l'appui à la recherche au Sud.

L'AUF est présente dans près de 74 pays, à travers ses bureaux régionaux, ses centres d'accès à l'information, ses campus numériques ou ses instituts de formation. Son siège se trouve à Montréal (Canada) sur le campus de l'Université de Montréal. Depuis le 7 décembre 2007, le recteur de l'Agence universitaire de la francophonie est Monsieur Bernard Cerquiglini.

- **L'Université Senghor d'Alexandrie**

L'université internationale en langue française au service du développement africain, nommée Université Senghor d'Alexandrie, a été créée par le Sommet de Dakar (mai 1989) qui l'a reconnue d'utilité publique internationale. Cette institution de 3e cycle a pour vocation de former et de perfectionner des cadres et des formateurs de haut niveau et d'orienter leurs aptitudes vers l'action et l'exercice des responsabilités dans certains domaines prioritaires pour le développement : gestion de projets, gestion des institutions financières, gestion de l'environnement, nutrition - santé et gestion du patrimoine culturel. Son recteur est Monsieur Fernand Texier.

- **L'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles francophones (AIMF)**

Opérateur spécialisé dans le développement urbain, l'AIMF rassemble 191 capitales et métropoles réparties dans 46 pays. Elle est à la fois un forum de concertation entre les maires et un réseau de coopération attaché à renforcer la démocratie locale. Elle réalise en outre des projets qui contribuent à l'amélioration du bien-être des populations et à la modernisation de la gestion municipale. Opérateur de la Francophonie pour la coopération décentralisée, l'AIMF est un réseau de villes et d'associations de villes au service du développement des collectivités locales. Elle concourt à une meilleure gestion des municipalités en favorisant les échanges d'expériences et en finançant des projets concrets qui mobilisent son réseau d'experts. L'AIMF est présidée par le Maire de Paris, Monsieur Bertrand Delanoë, son secrétaire permanent est Monsieur Olivier Chambard.

- **TV5 Monde**

Première chaîne mondiale de télévision en français, TV5MONDE est un espace d'expression plurielle. Une chaîne généraliste qui propose une vision originale du monde à travers une information et une programmation soucieuses de faire connaître et partager la diversité des cultures et des points de vue.

Avec une programmation construite autour de l'information, TV5MONDE a su adapter sa diffusion mondiale par la déclinaison de 8 signaux spécifiques à chaque continent, tenant compte des décalages horaires et des sensibilités des publics.

TV5 Monde enrichit ses programmes par une politique de cinéma, de fictions, de sports, de documentaires et de productions propres, tant en matière d'information, qu'en émissions originales et inédites.

Plus de 180 millions de foyers pouvant recevoir TV5MONDE par câble ou satellite, 24 heures sur 24, dans plus de 203 pays et territoires et 25 millions de téléspectateurs chaque jour (audience cumulée) font de TV5MONDE l'un des 3 plus grands réseaux mondiaux de télévision, aux côtés de MTV et de CNN. Le Président de TV5 Monde est M. Alain de Pouzilhac et la directrice générale Mme Marie-Christine Saragosse.

Les partenaires, réseaux et associations francophones

- **Le réseau des organisations non gouvernementales**

Depuis le 30 juin 2005, 63 organisations internationales non gouvernementales (OING) et autres organisations de la société civile (OSC) à vocation internationale sont dotées du statut consultatif auprès des instances de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Tous les deux ans, la Conférence des OING et des OSC réunit des organisations de la société civile à vocation internationale et ayant une compétence éprouvée dans l'une des quatre missions dévolues à la Francophonie : la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique ; la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme; l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche ; la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

Les organisations de la société civile sont, depuis de nombreuses années, des partenaires actifs de la Francophonie. En s'assurant du concours le plus large possible de ces organisations à l'élaboration et à la réalisation de leurs programmes, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et les quatre opérateurs directs de la Francophonie s'enrichissent de leurs expériences d'acteurs de terrain proches des préoccupations des populations. La VIe Conférence des OING et des OSC de la Francophonie s'est tenue à Caraquet, au Canada Nouveau-Brunswick, du 15 au 17 mai 2008.

Présentation de quelques OING francophones accréditées auprès de l'OIF :

- **Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL)**

Depuis plus de trente ans, l'Afal assure une liaison permanente avec les associations francophones en matière d'échange d'information et de documentation. Engagée dans la défense de la diversité linguistique, elle est accréditée auprès des pouvoirs publics français et des organisations internationales.

- **Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires (AFIDES)**

Fondée à Montréal en 1983, l'Afides favorise les échanges professionnels entre les directeurs d'établissements scolaires, assure leur formation et contribue à la qualité de l'éducation. Elle regroupe 22 sections nationales et elle est également accréditée auprès des Nations unies et de l'Unesco.

- **Association du notariat francophone (ANF)**

Créée en 1992 à l'initiative du notariat français et avec le soutien du ministère français de la Francophonie, elle a pour objectif de développer les liens entre les notariats francophones et les divers notariats d'expression française, de promouvoir les valeurs humaines et juridiques que sous-tend le droit latin, de mettre en commun les moyens matériels et humains pour échanger des expériences, et enfin, susciter la tenue, à intervalles réguliers, d'assises du notariat francophone.

- **Association internationale des régions francophones (AIRF)**

Créée en 2002, elle a pour but d'établir entre les collectivités, territoires et communautés régionales francophones des coopérations, des échanges d'information et d'expériences touchant à leurs domaines d'activité mais aussi des programmes de développement portant sur des projets définis en commun.

- **La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune (CIB)**

Créée le 29 novembre 1985, la CIB compte 24 Barreaux de pays de tradition juridique commune ayant le français en partage. Elle regroupe des Barreaux affirmant un idéal d'indépendance et dont les organes directeurs sont démocratiquement désignés par les avocats eux-mêmes. Dans le respect de l'autonomie des Barreaux, elle vise à les aider dans leur action en vue de développer un Etat de Droit dans chacun de leur pays, elle entend aussi mettre en œuvre la notion du caractère universel des Droits de l'Homme et en particulier, les Droits de la Défense. La présidence de la CIB est assurée, pour l'année 2008 par la bâtonnier Jean PETRO du Barreau du Congo et le Secrétariat général par le Bâtonnier Mario Stasi du Barreau de Paris.

- **Conseil francophone de la chanson (CFC)**

Créé en 1986 à l'initiative de professionnels de la chanson de la Communauté française de Belgique, de Suisse, de France et du Canada, tous soucieux de partager leur savoir-faire, le CFC a pour mission de promouvoir la chanson et les musiques de l'espace francophone à travers différents projets.

- **Environnement et développement du tiers monde**

-
Depuis sa création en 1972, Enda-TM a pour mission principale de contribuer à la lutte contre la pauvreté, pour la diversité culturelle et le développement durable. Elle agit tant au niveau local qu'international auprès des groupes de base comme des intellectuels et des décideurs. Active à travers 33 entités présentes dans 14 pays, Enda-TM a pris une part active en tant qu'OING du Sud aux grandes conférences internationales et participe ou anime plusieurs réseaux internationaux.

- **Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme**

La FIDH a été créée en 1922 à Paris, avec pour objectifs de diffuser et de promouvoir les droits de l'Homme, de lutter contre leur violation et d'exiger leur respect. Elle compte aujourd'hui 141 organisations de défense des droits de l'Homme dans une centaine de pays. La FIDH a mené à ce jour plus de 1 000 missions d'enquête, d'observation judiciaire et de formation dans plus de 100 pays.

- **Fédération internationale des professeurs de français**

Fondée en 1969, la FIPF rassemble plus de 70 000 enseignants au sein de 165 associations dans le monde entier. Elle agit tant au niveau international qu'au niveau national, voire local, pour la défense et la promotion de l'enseignement du français. Apolitique et ouverte, elle met en place des dispositifs qui permettent échange des cultures et ouverture vers le plurilinguisme. Elle organise tous les quatre ans un colloque international sur l'enseignement du français.

- **Groupe d'études et de recherches sur la démocratie et le développement économique et social en Afrique**

Créé en 1990, l'objectif de Gerddes-Afrique est de faire la promotion et l'accompagnement de la démocratie pour accélérer le développement économique et social du continent. Présent dans 32 pays d'Afrique, il compte plus de 2 000 membres.

- **Organisation mondiale contre la torture**

L'OMCT constitue aujourd'hui la principale coalition internationale d'ONG luttant contre la torture, les exécutions sommaires, les disparitions forcées et tout autre traitement cruel, inhumain ou dégradant. Elle dispose d'un réseau – SOS Torture – composé de 282 ONG réparties sur les cinq continents. Ses programmes sont axés sur la prévention, la dénonciation, la poursuite des auteurs, l'assistance aux victimes et la réhabilitation de celles-ci.

- **Reporters sans frontières**

Depuis 1985, cette association, reconnue d'utilité publique, multiplie les actions en faveur de la liberté de la presse. RSF intervient pour dénoncer l'emprisonnement des journalistes, l'interdiction de médias ou encore l'adoption de lois particulièrement répressives. Elle œuvre au quotidien pour que l'information reprenne ses droits.

- **Société nationale de l'Acadie (SNA)**

L'objectif principal de la SNA est la promotion et la défense des droits et intérêts du peuple acadien des provinces de l'Atlantique. Pour ce faire, elle mène différentes activités sur la scène internationale et au niveau interprovinciales.

- **Union internationale de la Presse Francophone (UPF)**

L'UPF est la plus ancienne des associations francophones. Fondée en 1950 sous le nom d'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (UIJPLF), elle favorise la coopération entre les médias francophones. Elle est reconnue comme organisation internationale non-gouvernementale (OING) par les plus grandes organisations internationales ou multilatérales comme l'ONU, l'UNESCO, le parlement de Strasbourg ou l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). L'UPF regroupe plus de 3.000 journalistes, responsables et éditeurs de la presse écrite et audiovisuelle, répartis dans 110 pays ou régions du monde, qui adhèrent, soit par l'intermédiaire de leur section nationale, soit individuellement, constituant ainsi un réseau unique au monde. Le Comité international de l'UPF, composé des représentants des sections nationales, définit les grandes orientations de l'Union. Le Secrétariat général international, situé à Paris, met en oeuvre les actions prévues. Le président international l'UPF est M. Alfred Dan Moussa et son secrétaire général M. Georges Gros.

- **Le Conseil international des radios-télévisions d'expression française (CIRTEF)**

Le Conseil international des radios-télévisions d'expression française (CIRTEF) regroupe plus de quarante radios et télévisions francophones. Depuis sa création à Montréal en 1978, à la suite d'un colloque organisé à l'initiative de la Francophonie, le CIRTEF s'est attaché à développer les échanges d'images et de sons entre les organismes membres et à promouvoir la diffusion de productions du Sud par les médias du Nord.

Coproduction d'émissions avec les télévisions membres, formation des professionnels, appui à la production et à la diffusion constituent l'essentiel de l'action du CIRTEF à l'Organisation internationale de la Francophonie apporte sa contribution. Le Fonds francophonie de production audiovisuelle du Sud est géré conjointement avec le CIRTEF

- **Le Forum francophone des affaires (FFA)**

Créé en 1987 au Sommet de Québec (Canada), le FFA est la seule organisation internationale économique reconnue comme institution officielle par le Sommet des chefs d'Etats et de gouvernements ayant le français en partage. Le FFA est composé de comités nationaux – un dans chacun des 55 pays Etats ou communautés représentés au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement.

Le Forum francophone des affaires (FFA) dispose de comités avec statut d'observateur dans les pays ou régions n'appartenant pas à la Francophonie, mais s'appuyant sur une communauté francophone active. Communautés d'affaires nationales, ces comités regroupent les acteurs économiques de tous les secteurs d'activité. Ils constituent le réseau du Forum francophone des affaires, participent à l'échange d'informations, notamment d'opportunités d'affaires, organisent et animent les activités qui structurent la vie des affaires.

Le président du comité international est M. Stève Gentilli , qui est également président du comité national français.

- **L'institut international de droit d'expression et d'inspiration françaises (IDEF)**

L'institut international de droit d'expression et d'inspiration françaises, (IDEF), a été créé en 1964 par René Cassin, auteur de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et prix Nobel de la paix, sur l'initiative de M. Alain Plantey, à l'époque conseiller technique du général de Gaulle, aujourd'hui membre et ancien président de l'Institut de France.

L'IDEF constitue maintenant un groupe de juristes qui utilisent les mêmes concepts et parlent une même langue juridique parce que formés aux mêmes sources, aux mêmes modes de raisonnement, aux mêmes valeurs de civilisation.

Annexes

- Lettre de mission de Monsieur Jean-Marie Bockel, Secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie, 10 décembre 2007. 71

- Pré-synthèse du rapport remis à Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie, le lundi 17 mars 2008, précédé de la lettre de transmission. 73

- Liste des rencontres, entretiens et réunions de travail 79

- Liste des documents consultés 81

Lettre de mission

Lettre de transmission (pré-synthèse rapport)

Hervé BOURGES
Mission de réflexion et de propositions sur la Francophonie

Le 17 mars 2008,

Monsieur le Ministre,

A toutes fins utiles, je tiens à vous communiquer avant le jeudi 20 mars 2008, Journée Internationale de la Francophonie, une note de synthèse présentant les premières préconisations qui seront livrées en conclusion du rapport intermédiaire.

Il y a aujourd'hui un réel « malaise » au sein de la Francophonie, qui provient pour l'essentiel de l'absence de perception par le grand public d'une réelle communauté de destin entre les nations francophones. Dès lors le discours et les actions des « institutions » de la Francophonie, quelle que soit leur qualité et même leur efficacité, restent inaudibles et invisibles, et peuvent même paraître sans objet.

Cette crise de la Francophonie appelle de la part de la France une double réponse rapide :

- ⇒ d'abord des actes symboliques pour redonner « du sens » à la communauté francophone, en particulier au sein de l'opinion publique française.
- ⇒ Et dans le même temps, quelques mesures concrètes qui montreront que la France tire elle-même des conséquences pratiques de son appartenance à la Francophonie et de sa volonté d'impulser la renaissance de la Francophonie.

Ces actes symboliques et ces mesures concrètes feront l'objet d'une étude précise dans le cadre de mon rapport intermédiaire que je compte achever courant mai. J'ai pensé utile de réunir les plus importants et les plus faciles à mettre en œuvre sous la forme d'une note de synthèse succincte que vous pourrez d'ores et déjà exploiter à l'occasion de la Journée Internationale de la Francophonie et dans la perspective du Sommet de Québec.

En espérant que cette initiative vous sera utile, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Hervé BOURGES.

Pré-Synthèse du rapport d'Hervé Bourges
à Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé de
la Coopération et de la Francophonie

« Pour une Renaissance de la Francophonie »

Diagnostic préalable : pourquoi la Francophonie semble-t-elle en panne ?

La double nature de la Francophonie

La Francophonie est dotée d'une double nature, politique et institutionnelle d'une part, historique et humaine d'autre part, et cette double nature qui constitue une force considérable comporte aujourd'hui des faiblesses qui entravent son rayonnement.

D'un côté, la vitrine institutionnelle de la Francophonie a longtemps été marquée par **une grande opacité de fonctionnement, qui est en voie de simplification et de clarification** : désormais les structures opérationnelles sont regroupées sous l'autorité du Secrétaire Général de l'OIF, avec une meilleure lisibilité des actions et la perspective d'une démarche politique cohérente. Le travail entrepris n'est pas achevé et des suggestions concrètes seront faites sur ce volet.

De l'autre, 700 millions de nos contemporains, un énorme potentiel humain dont 200 millions s'expriment en français, recourent en partie aux mêmes références culturelles et intellectuelles, mais aussi juridiques, économiques, sociales et morales. **Pourtant cette profonde proximité ne fonde pas une réelle communauté de destins.** Et la Francophonie institutionnelle échoue à constituer une entité unique et solidaire. Au cours des dernières années, on observe même une progressive dilution du lien affectif qui liait l'ensemble des Francophones.

Des responsabilités proprement françaises dans cette dilution francophone.

La politique propre de la France n'est pas étrangère à cette dilution. Avec la déclinaison sous diverses formes de la thématique de la « préférence nationale », défendue par certains secteurs de l'opinion, **la France est de plus en plus perçue comme hostile par les populations francophones du Sud** qui ont l'impression que les autres grands pays du Nord, et en particulier le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, sont plus hospitaliers et ouverts que l'ancienne métropole. D'où une tendance à privilégier au sein de leurs élites la maîtrise de l'anglais, face à laquelle une « préférence francophone » prendrait toute sa valeur.

Par ailleurs, la mise en avant de l'Union européenne, dont les structures sont évidemment plus contraignantes pour la France, place de plus en plus **la relation francophone au second plan**, alors qu'elle était au premier plan lorsque Senghor, Bourguiba, Diiori et Sihanouk, lançaient l'idée de la communauté francophone, au lendemain de la décolonisation dans les années 60...

En découle un **défaut global de visibilité de l'identité francophone**. Dans une société médiatique, ce défaut de visibilité entraîne une perte de légitimité, comme s'il y avait quelque chose à cacher à propos de la Francophonie, comme si la France avait honte aujourd'hui de l'origine coloniale de l'extension du français dans le monde : le français n'est plus une langue coloniale depuis que les colonisés se le sont approprié comme le fait valoir l'écrivain algérien Kateb Yacine.

D'où le sentiment actuel d'un dysfonctionnement, d'une discordance, d'un malaise francophone, voire d'un rejet par certains intellectuels, qui nuit à la visibilité voire à l'efficacité des actions concrètes de la Francophonie institutionnelle.

Pour un renaissance : redonner un sens à la « Communauté francophone »

Il est aujourd'hui impossible de résoudre le malaise ressenti sans s'attaquer frontalement à ses causes, et il faut pour cela **redonner un sens fort à la communauté francophone**.

Seule la France, si possible à travers son Président, peut accomplir les actes fondateurs qui donneront toute leur place aux enjeux francophones et leur pleine légitimité, donc leur visibilité, aux structures et institutions de la Francophonie qui en seront bénéficiaires.

La méthode à suivre est double : elle repose sur **quelques actes symboliques** à large retentissement et sur **des actions concrètes** à la fois faciles à mettre en œuvre et capables de produire rapidement des effets.

Des actes symboliques forts

Dans l'ordre des actes symboliques fondateurs, on peut imaginer quelques traductions spectaculaires de l'engagement de la France au sein de la Francophonie :

- ⇒ Prise de parole volontariste du Président de la République au moment de la journée de la Francophonie, avec derrière lui **le drapeau de la Francophonie** en plus des drapeaux français et européens.
- ⇒ Annonce de **l'inscription symbolique du nom de Léopold Sédar Senghor dans la crypte du Panthéon**, avec réaffirmation de son rôle fondateur de la Francophonie (idée forte et UNIVERSELLE, de celui qui fut d'abord connu comme le chantre de la négritude).
- ⇒ Mise en avant médiatique d'événements sportifs phares, trop méconnus aujourd'hui, comme les **Jeux de la Francophonie** qui seront organisés à Beyrouth en 2009.
- ⇒ Lancement d'**Etats généraux francophones** rassemblant les sociétés civiles, les ONG, les Etats, autour des grands thèmes intéressant l'avenir de la planète : **environnement, mondialisation, commerce international, promotion de la langue française, et défense, essentielle, des Droits de l'Homme...** De tels « Etats Généraux » francophones faciliteraient le soutien à des motions communes portées par tous les Etats francophones dans les enceintes internationales, comme cela a été le cas pour la Convention sur la Diversité culturelle à l'UNESCO.

Des actions concrètes de grande ampleur

Lancées à partir de la France, elles prouveront à l'ensemble des pays francophones que notre pays est profondément attaché aux liens historiques qui le lient à l'ensemble de la Communauté francophone.

- ⇒ Annonce d'une **politique migratoire spécifique en direction des Francophones** (cohérente avec les décisions concernant la maîtrise du français par les immigrants).

- ⇒ Lancement d'une « **Université virtuelle francophone** » constituée par la mise en réseau des ressources numériques des bibliothèques universitaires et publiques de l'ensemble de la Francophonie.
- ⇒ Création d'une **Fondation de la Francophonie** pour réunir les financements de grands groupes industriels francophones autour des enjeux de développement majeur des pays francophones du sud : **comblement de la fracture numérique**, financement d'infrastructures de communication essentielles...
- ⇒ Mise en place d'un **programme d'échanges scolaires et universitaires entre les Collèges, Lycées et Universités francophones** afin de faciliter la connaissance des pays francophones par les jeunes générations (il s'agit de diffuser une meilleure connaissance mutuelle des pays francophones et de leur diversité). Selon les âges scolaires, les classes établiront des correspondances, des échanges, et les étudiants bénéficieront d'un programme Erasmus francophone au sein du réseau de l'Agence Universitaire de la Francophonie.
- ⇒ Création d'un **Volontariat francophone** permettant d'organiser la participation solidaire de jeunes à des actions culturelles, humanitaires, écologiques ou économiques conduites dans des pays francophones. (aider à la prise de conscience d'une solidarité de destins entre les pays francophones).
- ⇒ Annonce de la **diffusion hertzienne numérique en France de la chaîne francophone TV5**, déjà présente sur les bouquets satellites, sur le câble et l'ADSL.
- ⇒ Mise en place par un partenariat public/privé d'un **bouquet de chaînes francophones diversifiées offertes gratuitement par satellite** sur les pays francophones du Sud (à commencer par le Maghreb).
- ⇒ Organisation d'une manifestation annuelle spectaculaire autour de la Francophonie, telle qu'un **grand concert médiatisé** mettant en avant des artistes francophones du monde entier (et particulièrement de l'Afrique et du Maghreb).

NB : Le détail de toutes ces mesures fera l'objet d'une étude plus précise dans le rapport intermédiaire en cours de rédaction. Elles ont en commun d'être peu onéreuses et rapidement applicables.

Paris, le lundi 17 mars 2008

Rencontres, entretiens et réunions de travail

- M. **Abdou DIOUF**, Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie

- M. **Christian PHILIP**, Représentant personnel du Président de la République pour la Francophonie.

- M. **Frédéric BOUILLEUX**, Directeur de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique à l'Organisation Internationale de la Francophonie.

- M. **Olivier COLOM**, Conseiller technique auprès du Président de la République.

- M. **Clément DUHAIME**, Administrateur de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

- M. **Marcel ESCURE**, (nouveau) Chef du Service des Affaires Francophones, Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

- M. **Philippe ETIENNE**, Directeur de cabinet du Ministre des Affaires Etrangères et Européennes.

- M. **Pascal JOSEPHE**, Président de International Media Consultants Associates (IMCA).

- M. **Jacques LEGENDRE**, Sénateur du Nord (Nord-Pas-de-Calais) , Secrétaire général de l'Assemblée Parlementaire Francophone.

- M. **Robert MÉNARD**, Secrétaire général de Reporters Sans Frontières (RSF).

- M. **Xavier NORTH**, Délégué général à la langue française et aux langues de France, Ministère de la Culture et de la Communication.

- M. **Ousmane PAYE**, Conseiller spécial auprès du Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

- M. **Bernard PIGNEROL**, Conseiller diplomatique auprès du Maire de Paris.

- **M. Hugo SADA**, Directeur de la Délégation à la paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

- **M. Pierre SCHAPIRA**, Adjoint au Maire de Paris chargé des relations internationales, des affaires européennes et de la francophonie

- **Le Bâtonnier Mario STASI**, Secrétaire général de la Conférence des barreaux de traditions juridiques communes (CIB)

- **M. Michel VANDEPOORTER**, Chef du Service des Affaires Francophones, Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

- Réunion avec 50 membres du **Club Galilée** (professionnels de l'audiovisuel français), sur le thème de « Francophonie et Audiovisuel au défi de la mondialisation » présidée par **M. Olivier ZEGNA-RATA**, Directeur des relations extérieures, CANAL PLUS et **M. Philippe CHAZAL**, Directeur des projets, ARTE France

- Nombreuses rencontres informelles en France et à l'étranger avec des politiques, diplomates, intellectuels, universitaires et enseignants, journalistes, écrivains, artistes, acteurs sociaux, économistes, chefs d'entreprises, tous ayant le français en partage.

- **M. David BAUDON** : Assistant auprès de Hervé Bourges pour la réalisation de ce rapport.

Documents consultés

- Rapport sur la Francophonie de **M. Christian Philip**, Représentant personnel du Président de la République pour la Francophonie, « Une volonté pour la France, une nécessité pour le monde » (novembre 2007).

- Rapport sur la Francophonie de **Mme Rama Yade**, Secrétaire nationale à la Francophonie de l'UMP, « 15 propositions pour une nouvelle Francophonie », (mars 2007).

- Note (non datée) de **M. Maurice Ulrich**, Représentant personnel de l'ancien Président de la République pour la Francophonie, « La contribution de la France au Sommet de Québec ».

- Loi **Toubon**, n° 94-665 du 4 août [1994](#) relative à l'emploi de la langue française.

- Proposition de loi **Marini**, complétant la loi n°94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française

- Rapport fait au nom de la commission des Affaires culturelles sur la proposition de loi de M. Philippe MARINI complétant la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, par **M. Jacques LEGENDRE**, Sénateur (19 octobre 2005).

- Tous documents de l'Organisation Internationale de la Francophonie, du Service des Affaires Francophones (Secrétariat d'Etat à la Coopération et à la Francophonie) et de la Délégation générale à la « langue française et aux langues de France » (Ministère de la Culture et de la Communication).